

LE PATRIMOINE MONDIAL DANS LE BASSIN DU CONGO



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention du patrimoine mondial

Patrimoine mondial dans le bassin du Congo

Texte et mise en page : Conrad Aveling

Supervision et coordination : Guy Debonnet

Remerciements tout particuliers pour la réalisation des cartes et autres informations à: Rene Beyers, Steve Blake, Pauwel Dewachter, John Hart, Bruno Hugel, Bas Huijbregts, Peggy Julien, Yvette Kaboza, Kathryn Knight, Jean-Christophe Lefeuvre, Joel Masselink, Leïla Maziz, Nathalie Valanchon, Bas Verhage, Carlos de Wasseige, Bède Lucius Moussavou Makanga, Minnie Wong, Stephane Le Duc Yeno.

Photographies généreusement mises à disposition par: Marleen Azink & Jeffry Oonk, Romain Beville, Alain Billand, Simon J. Childs, Tim Collins, Sylvain Gatti & Florence Levréro, Kim Gjerstadt, John & Terese Hart, Reto Kuster, Stéphane Louembet, Gustav Mabaza, Alex Marin, Richard Parnell, Jean-Pierre Vande weghe, WWF-Gamba.

Publié en 2010 par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
7, Place Fontenoy
75352 Paris 07 SP France
Tel: 33 (0) 45 68 15 71
Fax: 33 (0) 45 68 55 70
E-mail: wh-info@unesco.org

© UNESCO, 2010 Tous droits réservés

LE PATRIMOINE MONDIAL DANS LE BASSIN DU CONGO



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention du patrimoine mondial

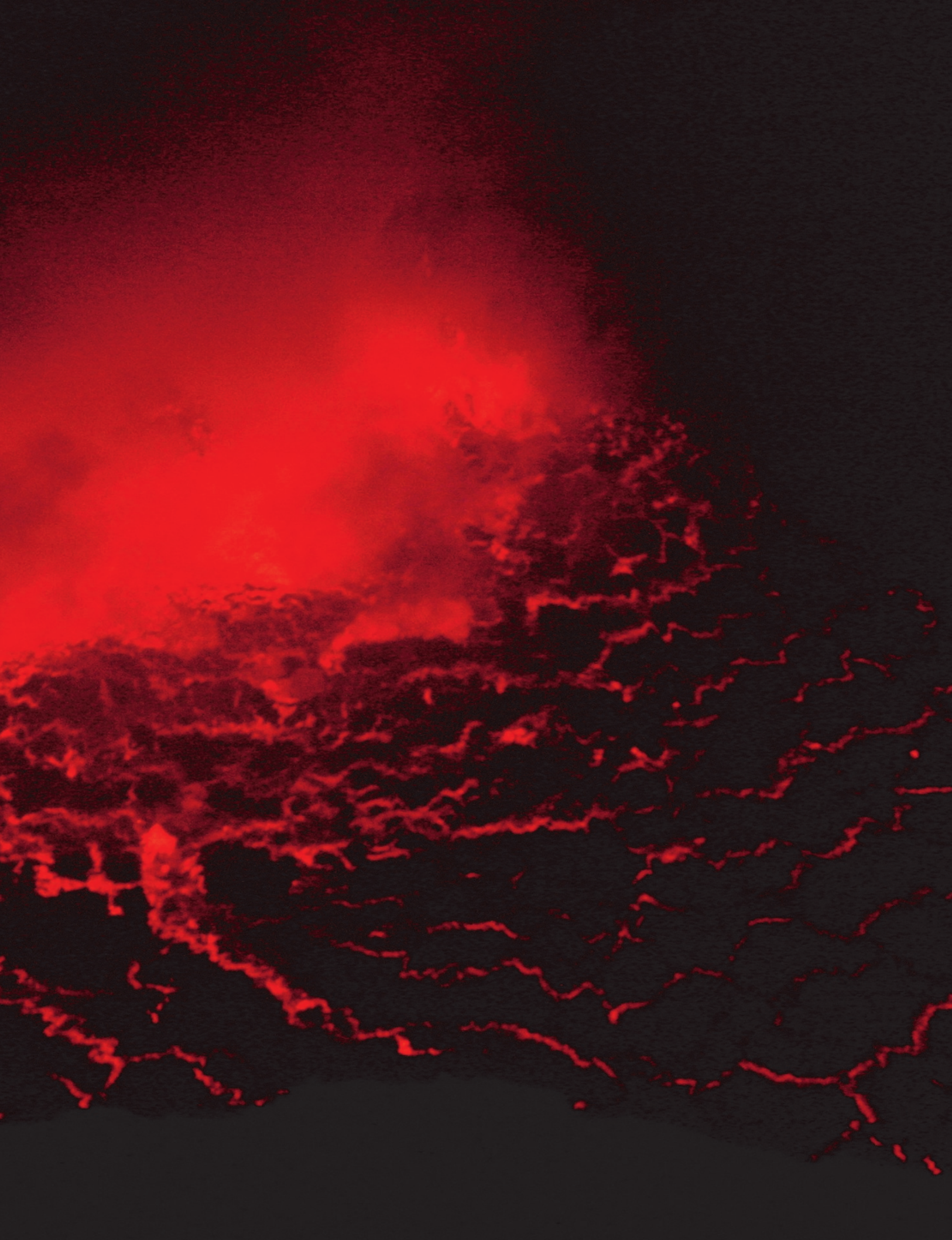
SOMMAIRE

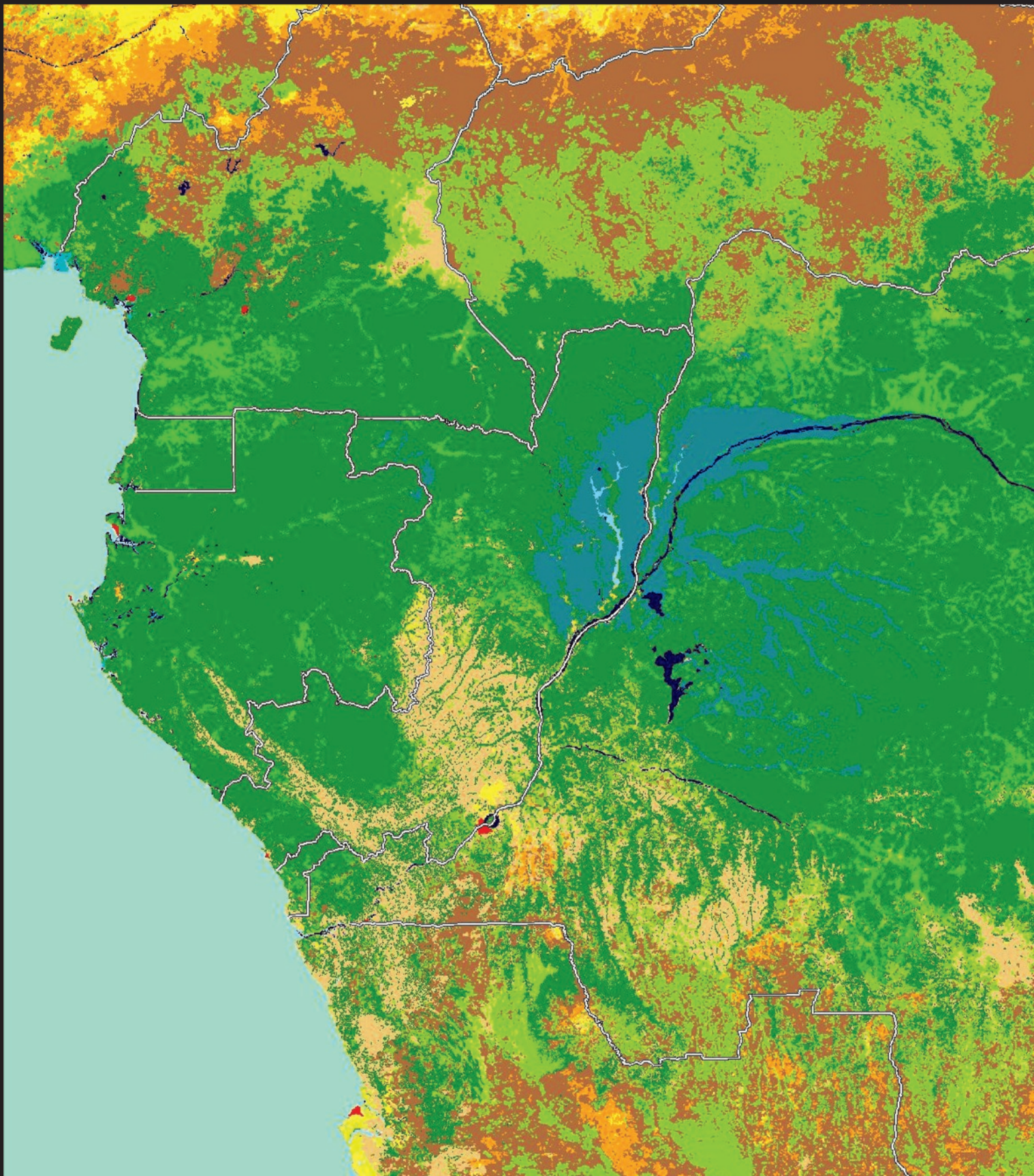
<i>Préface.....</i>	<i>7</i>
<i>La Convention du patrimoine mondial</i>	<i>9</i>
<i>L'importance des forêts du bassin du Congo</i>	<i>10</i>
<i>Le patrimoine mondial dans le bassin du Congo.....</i>	<i>15</i>
<i>Conservation de la biodiversité en zones de conflits armés. Préserver les sites du patrimoine mondial en RDC</i>	<i>17</i>
<i>Préparer le terrain pour de nouveaux sites du patrimoine mondial en Afrique centrale. L'Initiative du patrimoine mondial pour les forêts d'Afrique Centrale (CAWHFI)</i>	<i>39</i>
<i>Intégration des activités du patrimoine mondial au sein des politiques nationales et régionales de conservation</i>	<i>58</i>
<i>Perspectives</i>	<i>60</i>

Couverture: une mosaïque de savane-forêt dans la partie sud du parc national de la Salonga, RDC

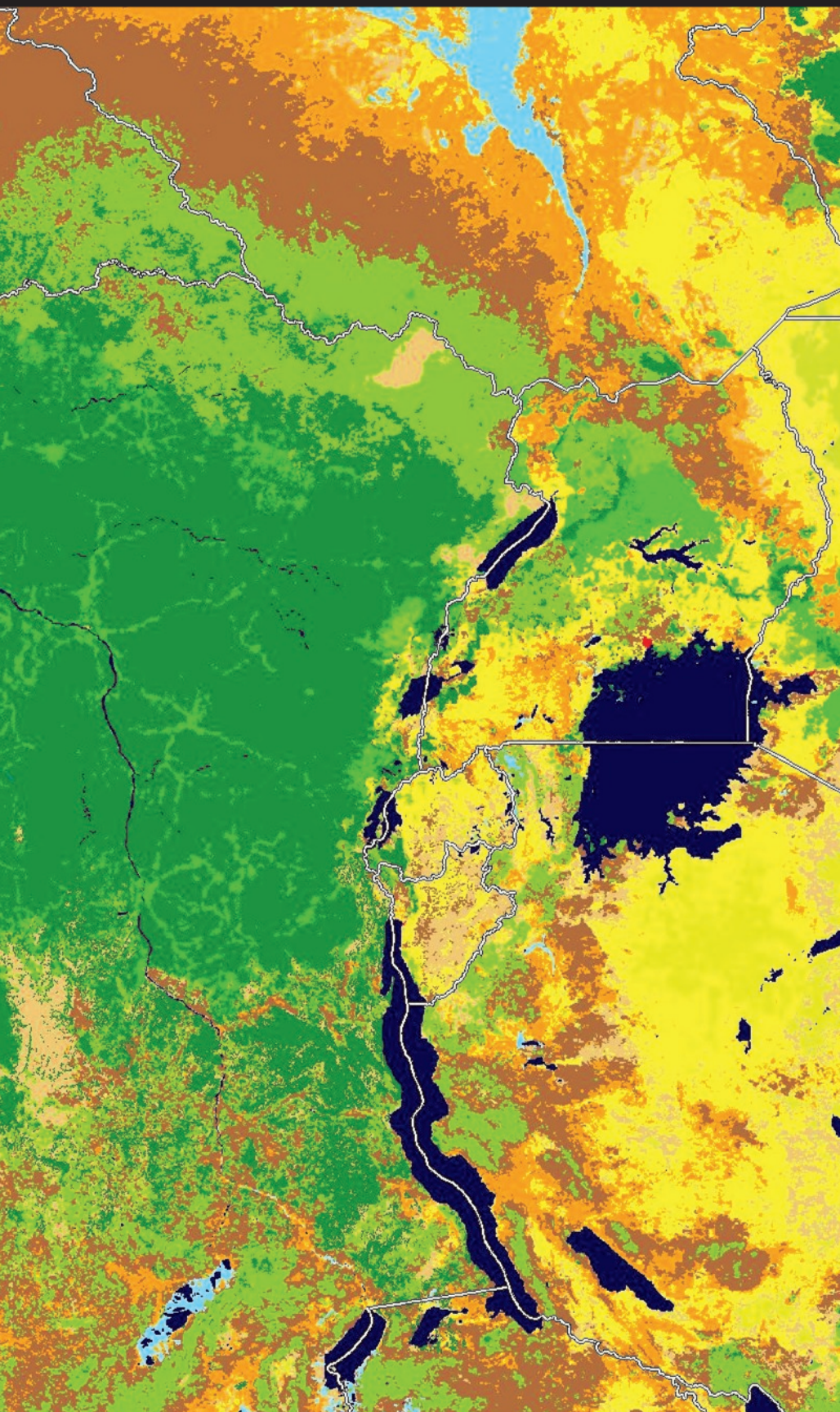
Cette page : lac de lave en fusion dans le cratère du Nyragongo, Parc national des Virunga, RDC .

Photos © Kim S. Gjerstad





Les forêts humides d'Afrique centrale constituent le plus grand bloc de forêt tropicale après le bassin de l'Amazonie. C'est une des dernières cœurs biologiques non perturbés. Un éléphant pourrait, en théorie, aller du Rift Albertin à la côte gabonaise sans jamais quitter la forêt.



PRÉFACE

Les forêts sempervirentes d'Afrique centrale, d'une superficie d'environ 1,62 millions de km², constituent un patrimoine naturel d'exception. Elles abritent une grande partie de la biodiversité mondiale, jouent un rôle prépondérant dans la régulation du climat et la séquestration du carbone et fournissent à de plus de 30 millions d'habitants vivant en milieu forestier des produits et services indispensables à leurs modes de vie.

Les remarquables richesses naturelles d'Afrique centrale, en particulier les ressources forestières et minières, sont de véritables atouts pour le développement économique des pays de la région; leur gestion rationnelle contribuera à la croissance de ces nations. Un indicateur de bonne gouvernance sera la capacité de ces Etats à maintenir des écosystèmes représentatifs, notamment grâce à un réseau d'aires protégées efficacement gérées.

De par leur difficulté d'accès, une grande partie des forêts d'Afrique centrale est restée relativement peu touchée par les activités humaines, telles que l'exploitation forestière et minière industrielle. L'exploitation forestière fut ainsi longtemps confinée aux zones côtières. Cette situation évolue rapidement et de plus en plus de concessions sont attribuées dans les zones reculées, engendrant un réseau de plus en plus dense de pistes ouvertes à travers les blocs forestiers. Le rapport sur l'Etat des Forêts du Bassin du Congo de 2008 mentionne que 32% des forêts humides exploitables ont déjà été attribuées. En Guinée Equatoriale, au Gabon, en République Centrafricaine et au Congo Brazzaville, ce taux est particulièrement élevé, variant entre 77 et 93%. L'ouverture des forêts induit d'autres menaces. Ce n'est pas seulement l'exploitation forestière *stricto sensu* qui affecte le milieu naturel mais aussi l'installation de

populations humaines dans les zones nouvellement ouvertes, en quête de travail et d'autres opportunités économiques. Ces migrations conduisent à une dégradation de la biodiversité imputable à l'accroissement de la déforestation pour l'agriculture et l'exploitation de produits forestiers non ligneux, en particulier la viande de brousse. Les populations locales sont pénalisées par cet afflux de populations qui ont un libre accès à leurs ressources naturelles.

L'appui apporté à un réseau représentatif d'aires protégées en Afrique centrale a pour vocation de conserver la biodiversité. Cet objectif s'insère dans une approche plus globale raisonnant par paysages et garantissant à la fois le maintien des flux génétiques et processus naturels entre écosystèmes et les modes de vie traditionnels, dans une mosaïque de zones à usages multiples. Cette stratégie cherche à éviter que les aires protégées deviennent des îlots de biodiversité écologiquement déconnectés.

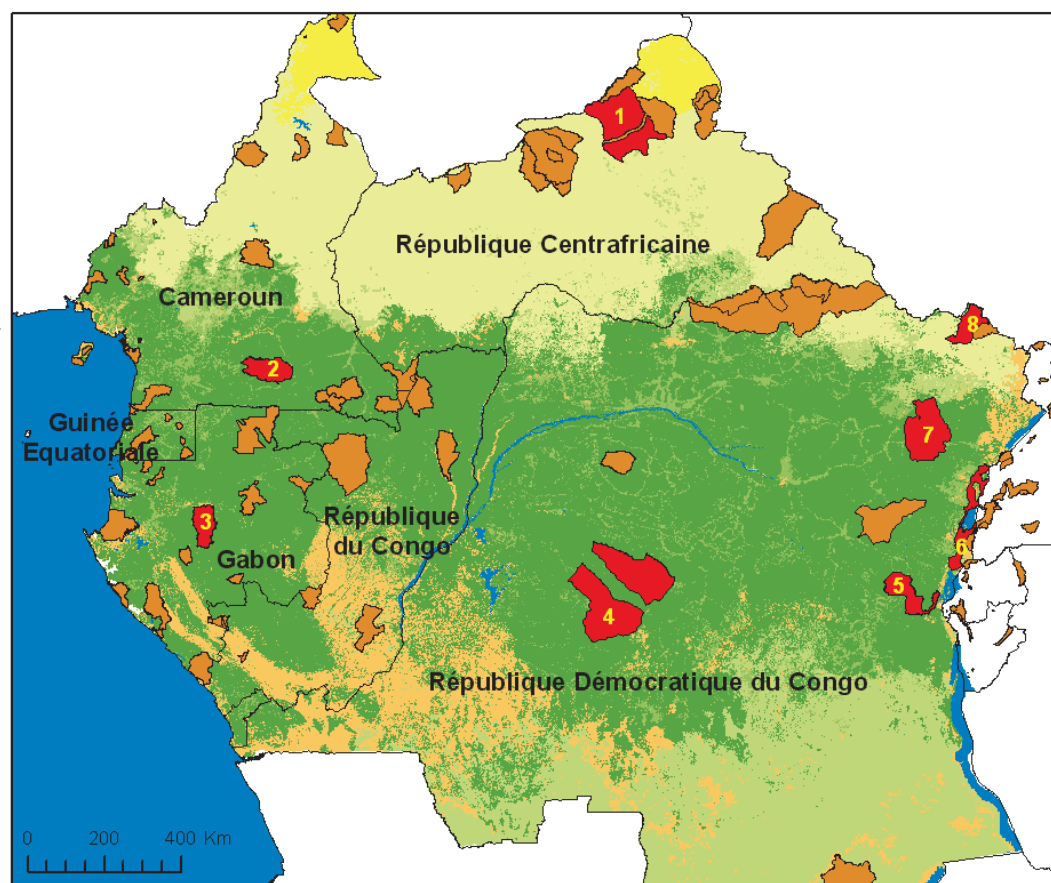
Cette brochure montre comment la *Convention du patrimoine mondial* de l'UNESCO contribue à cet objectif par le renforcement et la promotion d'aires protégées, à travers une gestion durable de l'ensemble du paysage dans lequel elles se trouvent.

F. Bandarin

Francesco Bandarin, Directeur
Centre du patrimoine mondial, UNESCO

Actuellement près de 18.5 millions d'hectares de forêt d'Afrique centrale, soit quelque 10% de la superficie des forêts humides, ont été classés en aires protégées. Huit sites du patrimoine mondial existent en Afrique centrale (indiqués en rouge), six en zone forestière tropicale et deux en zone de savane au nord. Six des sites du patrimoine mondial d'Afrique centrale ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en danger.

1. Parc national Gounda-St. Floris
2. Réserve de faune du Dja
3. Parc national de la Lopé-Okanda
4. Parc national de la Salonga
5. Parc national de Kabuzi-Biega
6. Parc national des Virunga
7. Réserve de faune à Kapis
8. Parc national de la Garamba



LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

La Convention du patrimoine mondial est un instrument normatif adopté par la Conférence Générale de l'UNESCO en 1972. Il est fondé sur le principe que certains sites de la planète présentent une valeur universelle exceptionnelle et font partie d'un héritage commun de l'Humanité. En août 2009, on comptait 186 Etats parties à la Convention, conférant à cet instrument normatif une portée légale unanimement reconnue.

Afin de préserver l'avenir des futures générations, les pays sont encouragés à identifier des biens d'une valeur naturelle et/ou culturelle exceptionnelle pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. En désignant ces biens, les pays prennent un engagement vis-à-vis de la communauté internationale pour les protéger et les gérer au nom des générations à venir. La Liste du patrimoine mondial comprend 890 biens (en juin 2009) répartis dans 146 pays. Parmi ces biens, 176 sont des biens naturels et 25 sont inscrits comme mixtes en raison de leurs valeurs à la fois naturelle et culturelle. Parfois désignée comme le prix Nobel pour la Nature, la Liste compte des lieux parmi les plus spectaculaires de notre planète. Les biens

ENCADRÉ 1 COMMENT SONT INSCRITS LES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL?

Pour nommer un site, un pays doit tout d'abord entreprendre un inventaire de ses lieux naturels et culturels les plus significatifs (désigné comme liste indicative). De cette liste, un site sera nommé pour une inscription, en soumettant un dossier détaillé justifiant les motifs de reconnaissance de sa « valeur universelle exceptionnelle ». La nomination est ensuite évaluée par le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) pour les sites culturels et par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour les sites naturels. Ces instances adressent leurs recommandations au Comité du patrimoine mondial qui se réunit une fois l'an pour décider quels sites nommés peuvent être inscrits à la Liste du patrimoine mondial.

Pour être considéré de valeur universelle exceptionnelle et être inclus dans la Liste, un site doit réunir au moins un des 10 critères naturels et culturels. Dans le cas d'un site naturel, les critères suivants s'appliquent:

- **Critère vii:** représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;
- **Critère viii:** être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;
- **Critère ix:** être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;
- **Critère x:** contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Un site naturel nommé doit également réunir un certain nombre de conditions en rapport avec son intégrité. Cela suppose d'évaluer jusqu'à quel point le site :

- inclut tous les éléments justifiant de la valeur universelle exceptionnelle,
- garantit une superficie adéquate permettant une complète représentation des compositions et processus qui supportent la valeur du site,
- souffre d'effets négatifs liés au développement et / ou de négligence.

Par ailleurs, des mesures légales de protection et de gestion doivent être en place pour garantir la conservation des valeurs justifiant l'inscription du site. En d'autres termes, le bien doit justifier son caractère unique et démontrer que les structures nécessaires à sa protection et à sa gestion sont en place pour sauvegarder son intégrité et ses valeurs exceptionnelles.

naturels du patrimoine mondial couvrent actuellement près de 180 millions d'ha de terre et de mer, représentant 11% de la superficie des aires protégées dans le monde. Les biens du patrimoine mondial sont à la fois le refuge d'espèces animales ou végétales menacées mais également de vastes écosystèmes où s'opèrent des processus écologiques indispensables à la planète. La Convention s'est révélée un instrument normatif de la plus grande importance pour la conservation de la nature *in situ*.

L'okapi est une des 28 espèces de mammifères endémiques à la RDC. Cette étrange girafe de forêt, dont les origines savaniques ne font aucun doute, est représentative de l'évolution et du mixage de diverses espèces forestières et savaniques dans ce creuset évolutionnaire qu'est le bassin du Congo, lorsque périodes froides et périodes chaudes ont alterné au cours de millions d'années.

Photo © Kim S. Gjerstad



Les biens du patrimoine mondial constituent un héritage commun dont la disparition serait une perte irremplaçable pour l'Humanité. Malgré la reconnaissance internationale dont ils font l'objet, plusieurs de ces sites sont menacés par les impacts du développement non durable, la pression d'un tourisme non contrôlé, ou des conflits. Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO évalue précisément leur statut avec l'appui de l'UICN. En cas de menace sérieuse et imminente, un bien peut être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Actuellement, 15 sites naturels sont listés comme étant en péril, y compris les 5 sites du patrimoine mondial de la RDC. Il y a seulement 7 sites naturels classés au patrimoine mondial en Afrique centrale, 6 étant situés dans les forêts humides du bassin du Congo. L'un d'entre eux, l'écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda au Gabon, associe patrimoine naturel et culturel. Plusieurs autres sites d'une exceptionnelle importance biologique existent en Afrique centrale mais la plupart ne répondent pas encore aux critères pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'IMPORTANCE DES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

Les forêts humides d'Afrique centrale constituent la plus grande zone de forêts tropicales au monde après l'Amazonie. S'étirant sur plus de 2.000 km, de la côte atlantique du Golfe de Guinée aux plateaux du Rift Albertin dans l'Est de la République Démocratique du Congo, elles couvrent environ 1,62 millions de km² partagés entre 8 pays – Cameroun, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et quelque petites zones au Nigeria et en Angola. Plus de 80% sont de type guinéo-congolais, avec deux zones de forêt afro-montagnarde distantes de 2.000 km, au Cameroun et dans le Rift Albertin à l'Est de la RDC. Bien que ce vaste ensemble forestier soit communément désigné comme le bassin du Congo, il couvre en fait plusieurs bassins versants (Congo, Sangha, Ntem, Ogooué, Nyanga, Niari et Kouilou), le bassin versant du Congo couvrant de loin la plus grande partie. *Grosso modo*, deux tiers des forêts humides d'Afrique centrale sont drainés par le fleuve Congo et 50% de ces forêts se situent en RDC.

Comme celles d'Amazonie, mais à la différence de celles d'Asie du Sud-Est ou d'Afrique de l'Ouest, les forêts du bassin du Congo forment un bloc forestier ininterrompu. A la différence de l'Amazonie cependant, où la plus grande partie des forêts s'étend juste

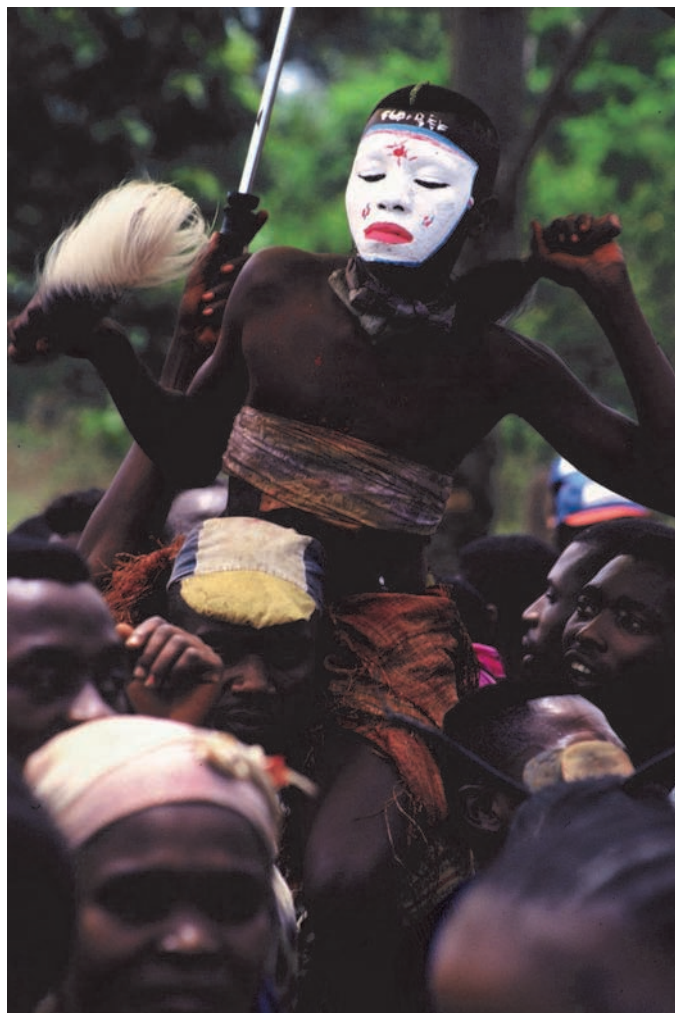
au-dessus du niveau de la mer, approximativement 80% des forêts du bassin du Congo se situent entre 300 et 1.000 m au-dessus du niveau de la mer. Les précipitations annuelles moyennes sont comprises entre 1.600 et 2.000 mm, quoique le long des côtes du Cameroun et du Gabon la pluviométrie soit largement supérieure (3.000 à 11.000 mm). Le cycle des variations climatiques au cours des 2 derniers millions d'années a eu une forte influence sur les forêts du bassin du Congo. Au gré des contractions et extensions de la calotte glaciaire, des périodes fraîches et sèches ont alterné avec des périodes plus chaudes et plus humides provoquant des transgressions puis régressions de la forêt. Durant les périodes sèches, les forêts ont été réduites à une série de zones refuges situées le long des zones d'altitude de la côte atlantique, sur les plateaux de l'Est de la RDC et dans les forêts galeries et les zones marécageuses associées au fleuve Congo. Ces forêts, qualifiées de forêts-refuges, ont servi de réservoir d'espèces forestières dans des périodes où la forêt se contractait ; les forêts se fragmentant puis s'étendant par intervalle, les espèces forestières et non forestières furent alors entraînées, de manière répétitive, dans une spirale évolutive. L'okapi, la girafe forestière endémique à la RDC, est un exemple spectaculaire d'une espèce forestière ayant conservé certaines caractéristiques révélant ses origines savaniques. A l'heure actuelle, ces zones se caractérisent par des niveaux de diversité biologique et d'endémisme bien plus élevés que dans les autres forêts du bassin du Congo.

La diversité globale des espèces des forêts d'Afrique centrale est élevée, tout en restant inférieure à celles d'Amazonie ou d'Asie du Sud-Est. Ce qui rend cependant ces forêts si particulières, c'est la spécificité de leur faune et de leur flore, tant au niveau des espèces qu'à celui des genres ou des familles. Les forêts de basse altitude hébergent environ 10.000 espèces de plantes vasculaires supérieures, dont 30% sont endémiques (incluant 9 familles endémiques). Les forêts de haute altitude abritent environ 4.000 espèces dont 70% sont endémiques (incluant 2 familles endémiques). De nombreuses espèces endémiques et emblématiques sont présentes dans les forêts d'Afrique centrale, telles que l'okapi, le bongo, la genette aquatique, le gorille et le bonobo ; de nombreuses espèces de petits primates et d'antilopes sont également exclusives à ces forêts. En plus de l'endémique paon du Congo, les forêts abritent au moins 5 familles d'oiseaux endémiques à l'Afrique. La diversité des amphibiens, des reptiles et des poissons est également élevée bien que ces 3 groupes soient encore mal connus, des espèces nouvelles étant régulièrement identifiées. Rien qu'en RDC, plus de 1.000 espèces de poissons d'eau douce sont recensées.

Au-delà de son importance en termes de biodiversité et d'endémisme, le bassin du Congo est une des dernières régions dans le monde où l'inter-connectivité des forêts primaires permet aux mécanismes biologiques de se poursuivre naturellement, sans perturbation. Un éléphant pourrait, en théorie, se déplacer du Rift Albertin vers la côte gabonaise sans jamais quitter la forêt. Le bassin du Congo est également un gigantesque puits de carbone et joue à ce titre un rôle crucial au niveau de la planète pour la régulation des gaz à effet de serre. Enfin, il exerce une influence dominante sur les modèles de climat local puisque plus de 50% des précipitations de la cuvette centrale du bassin du Congo proviennent de l'évaporation et de l'évapotranspiration de la forêt elle-même.

Un jeune garçon Bakota à Mbomo (Parc national d'Odzala-Koukondou, Congo) célébrant le « Likinda », une cérémonie traditionnelle pour la circoncision. Plus de 150 groupes ethniques vivent dans les forêts d'Afrique centrale. .

Photo © C. Aveling





Quelques 30 millions de personnes, appartenant à 150 groupes ethniques différents, peuplent les forêts d'Afrique centrale. Les vestiges de présence humaine dans certains sites (par exemple l'écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda) remontent à 400.000 ans, quand ces populations vivaient plus que probablement en bordure forestière, dans les mosaïques de savane-forêt formées au gré des variations climatiques. On ignore à partir de quand les hommes vécurent de manière permanente dans la forêt mais on pense que les populations semi-nomades de pygmées chasseurs-cueilleurs s'y sont installées il y a 20.000 ans et que les populations sédentaires Bantoues commencèrent à pénétrer dans la forêt par le nord-ouest il y a environ

Un chasseur au filet Mbuti dans la forêt de l'Ituri, Réserve de faune à okapis, en RDC. Les pygmées chasseurs-cueilleurs semi-nomades et les cultivateurs Bantous entretiennent des relations complexes d'interdépendance.

Photo © Kim S. Gjerstad

Chimpanzés et crocodiles, espèces protégées, en vente sur le marché de viande de brousse à Lambarene au Gabon. Le libre accès aux ressources naturelles conduit à une surexploitation du gibier.

Photos © S. Louembet (ci-dessous) & C. Aveling (à droite)

4.000 ans. Au cours du millénaire, des relations complexes d'interdépendance se sont développées entre chasseurs-cueilleurs et populations Bantoues, les chasseurs-cueilleurs procurant viande, poissons et autres produits de la forêt aux cultivateurs qui fournissent les sources de protéines complémentaires en retour. Ces relations perdurent encore aujourd'hui même si progressivement les groupes pygmées se sédentarisent.

Les pratiques agricoles traditionnelles dans les forêts d'Afrique centrale ont évolué sur la base de la culture sur brûlis avec des périodes de jachère relativement longues (>25 ans). Considérant la fertilité médiocre des sols dans la plupart des forêts d'Afrique centrale, l'agriculture sur brûlis, associée aux prélèvements des ressources naturelles fournies par la forêt, a été une stratégie parfaitement adaptée pour la survie des populations nomades forestières. Cependant, ce mode de vie traditionnel n'est durable que si les densités démographiques restent faibles. Dans de vastes zones du bassin du Congo, où la densité humaine est en-dessous de 2 habitants/km², l'agriculture traditionnelle prédomine encore. Cependant, là où les populations augmentent, en particulier le long des routes et autour des villes et villages, les périodes de jachère sont raccourcies et des halos de zones forestières dégradées apparaissent, associés aux problèmes de fertilité des sols. Avec le développement d'activités économiques (en particulier les industries extractives telles que l'exploitation forestière et/ou





minière) et la création d'un réseau de pistes de plus en plus dense le long desquelles s'établissent des peuplements humains, ces halos de déboisement évoluent en lambeaux de dégradation forestière fragmentant les blocs forestiers. Ce processus de dégradation forestière est encore exacerbé quand les populations rurales commercialisent les produits forestiers (comme la viande de brousse ou d'autres produits forestiers non ligneux) pour approvisionner les centres urbains voisins. Ces mêmes populations sont malheureusement les premières affectées par le résultat de ce processus de dégradation forestière.

L'évolution des modèles de répartition de la population au cours des 30 dernières années a eu des répercussions socioculturelles et socio-économiques importantes sur les populations rurales. Des nouveaux moyens d'extraction et de commercialisation des ressources naturelles ont été introduits et l'accroissement du brassage d'immigrants se traduit généralement par le rejet des systèmes traditionnels de gestion des ressources naturelles. Le libre accès aux ressources de la forêt conduit à leur raréfaction, exacerbée par la difficile cohabitation des systèmes traditionnels et normatifs de gestion des sols, et ce quasiment partout dans les forêts d'Afrique centrale. Les tensions ethniques et les conflits armés dans le bassin du Congo, causant épisodiquement de massifs mouvements de réfugiés, ont créé des pressions sur les systèmes et structures traditionnels de gestion des terres et des ressources naturelles.

Actuellement, approximativement 22,96 millions d'ha de forêts denses humides d'Afrique centrale, quelque 14% de la surface totale, bénéficient d'un statut d'aire protégée. La superficie des aires protégées varie considérablement, de quelques centaines d'hectares à 3,3 millions d'ha (Parc national de la Salonga, un site du patrimoine mondial). Toutefois, si la diversité des espèces est élevée dans les forêts du bassin du Congo, leur densité est relativement faible et pour cette raison, la plupart des aires protégées, à l'exception des plus vastes

Une mosaïque de jachères et de forêt primaire dans une zone faiblement peuplée du Nord Congo. Pour les sols généralement pauvres des forêts d'Afrique centrale, la traditionnelle agriculture sur brûlis est durable uniquement pour des densités démographiques faibles (< 2 habitants/km²) et avec des rotations de jachères supérieures à 25 ans.

Photo © C. Aveling.

et des mieux protégées, ne sont probablement pas assez étendues pour garantir, à long terme, une protection de l'ensemble des espèces et des mécanismes écologiques. Cela a conduit à un changement dans les stratégies de conservation au cours des dernières années avec la mise en avant de l'approche *paysage* pour la conservation. L'idée consiste à renforcer l'intégrité biologique des aires protégées et de leurs zones périphériques en s'attaquant aux problématiques de conservation et de gestion dans les zones à usages multiples assurant ainsi leur connectivité. La stratégie consiste à gérer l'impact des activités humaines sur les écosystèmes de manière à maintenir les flux de gènes et les processus biologiques, évitant aux aires protégées d'évoluer en îlots de biodiversité écologiquement déconnectés.

Puisque la plupart des paysages écologiques s'étendent au-delà des frontières internationales, une approche régionale de la conservation se développe conjointement à l'approche *paysage*. En 2000, un atelier impliquant plus de 160 experts régionaux et internationaux, était organisé à Libreville afin d'identifier les sites les plus remarquables pour la conservation de la biodiversité en Afrique centrale. Certains de ces sites s'avéraient être dans le réseau existant d'aires protégées mais de nombreux autres étaient en dehors des zones classées. Ces sites furent alors regroupés en une série de paysages vastes et relativement intacts, sélectionnés sur la base de leur représentativité biologique, de la viabilité de leurs populations de faune sauvage, de l'intégrité et de la résilience de leurs écosystèmes et processus écologiques.

Le concept de paysage est un axe central du plan stratégique de convergence de la COMIFAC (*Commission des Forêts d'Afrique Centrale*) résultant du Sommet des Chefs d'Etat à Yaoundé en 1999 pour la gestion durable des forêts. La majorité des acteurs de la conservation actuellement impliqués dans le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) se sont désormais appropriés le concept de paysage.

ENCADRÉ 2. LE PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

Le partenariat réunit 10 Etats membres de la COMIFAC, des bailleurs de fonds, des ONGs, des institutions scientifiques et des représentants du secteur privé. Il regroupe actuellement 45 membres qui partagent le souci d'améliorer la communication et la coordination entre les membres pour développer des synergies entre leurs projets, programmes et politiques respectifs, en appui au plan de convergence de la COMIFAC.

Gouvernements

Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, République Centrafricaine, Tchad, République Démocratique du Congo, Guinée Equatoriale, Union Européenne, France, Gabon, Allemagne, Japon, Pays-Bas, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Afrique du Sud, Espagne, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

Organisations internationales:

Banque Africaine de Développement, COMIFAC, FAO, le Mécanisme Mondial de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la Désertification, GRASP (Great Apes Survival Partnership), Organisation Internationale du Bois tropical, Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, Secrétariat de la Convention sur les espèces migratoires, PNUD, PNUE, UNESCO, Banque Mondiale.

ONGs et groupes de recherche:

African Wildlife Foundation, Centre for International Forestry Research, Conservation International, Forest Trends, UICN, Jane Goodall Institute, Wildlife Conservation Society, World Resources Institute, WWF International.

Secteur privé:

American Forest and Paper Organisation, Inter-African Association of Forest Industries, International Technical Association for Tropical Timber, Society of American Foresters.

Source: <http://www.cbfp.org>

Le PFBC (Encadré 2) a été lancé au Sommet Mondial pour le Développement Durable à Johannesburg en 2004. C'est une association de 45 organisations gouvernementales et non gouvernementales, y compris l'UNESCO, actives dans le bassin du Congo. Son objectif est de coordonner les initiatives des différents partenaires afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de leurs programmes et politiques pour le développement durable des écosystèmes forestiers. Le partenariat vise en particulier à renforcer la protection de la biodiversité et la bonne gouvernance, contribuant à améliorer le niveau de vie des habitants de la région. Appuyer les institutions de la COMICAF et aligner les activités du PFBC avec celles du Plan de Convergence de la COMIFAC (Encadré 3) sont au cœur de la stratégie du PFBC.

Le partenariat est gouverné via un processus de facilitation, assuré à tour de rôle par un des partenaires. Les Etats Unis furent le premier facilitateur de 2003 à 2004, suivis par la France (2005-2007) ; actuellement le partenariat est facilité par l'Allemagne (depuis 2008).

ENCADRÉ 3. LES 10 AXES STRATÉGIQUES DU PLAN DE CONVERGENCE DE LA COMIFAC

1. Harmonisation des politiques forestières et fiscales
2. Connaissance des ressources forestières
3. Aménagement des écosystèmes et reboisement
4. Conservation de la biodiversité
5. Valorisation durable des ressources forestières
6. Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté
7. Renforcement des capacités, participation des acteurs, information et formation
8. Recherche et développement
9. Développement des mécanismes de financement
10. Coopération régionale et partenariat

Source: <http://www.biodiv.be/comifac2>

LE PATRIMOINE MONDIAL DANS LE BASSIN DU CONGO

Considérant l'importance des forêts d'Afrique centrale en termes de biodiversité et leur superficie d'écosystèmes intacts, il est surprenant que si peu de sites forestiers aient pu accéder au statut de site du patrimoine mondial (carte page 8). Actuellement, seuls 6 biens du patrimoine mondial sont situés dans le bassin du Congo, chacun d'eux correspondant à l'un ou l'autre des 12 paysages forestiers prioritaires du PFBC. Quatre d'entre eux sont en RDC (Parcs nationaux des Virunga, de Kahuzi-Biega, de la Salonga et Réserve de faune à okapis¹), un se trouve au Cameroun (Réserve de faune du Dja) et un au Gabon (Ecosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda). Les quatre biens de la RDC figurent sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis la fin des années 1990 suite aux menaces créées par la guerre civile. Les autres pays d'Afrique centrale, la République du Congo, la République Centrafricaine et la Guinée Equatoriale², ne possèdent pas de sites du patrimoine mondial en zone forestière³ bien qu'ils abritent des sites forestiers parmi les plus spectaculaires et de grande importance biologique. Les forêts recouvrant les îles du Golfe de Guinée (São Tomé, Príncipe et Bioko) ne sont pas représentées non plus sur la Liste du patrimoine mondial en dépit de leur niveau d'endémisme très élevé.

Les forêts d'Afrique centrale constituent une haute priorité pour le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et de nombreuses activités ont été développées au cours de la dernière décennie visant à : i) protéger les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril; ii) identifier de nouveaux sites potentiels et iii) améliorer les capacités de gestion des sites potentiels afin qu'ils satisfassent aux critères du patrimoine mondial pour inscription sur la Liste.

Pour s'attaquer à ces défis, l'UNESCO a développé des alliances novatrices entre agences

¹ Le 5^e site du patrimoine mondial en RDC, le parc national de la Garamba, est situé en zone savannicole, au nord-est du pays.

² La Guinée Equatoriale n'est pas encore signataire de la Convention du patrimoine mondial.

³ Le parc national Manovo-Gounda-St Floris, situé en zone de savane au nord de la RCA, est sur la liste du patrimoine mondial en péril.

des Nations-Unies, les autorités nationales et des ONG environnementales implantées dans ces régions, chaque organisation apportant son propre réseau, son expérience et ses compétences au partenariat :

- **Les gouvernements nationaux** ont des réseaux d'aires protégées mais très souvent ne possèdent ni les capacités, ni les structures de gestion sur le terrain du fait de leur manque de ressources ;
- **Les ONG internationales** apportent leur expérience dans le domaine de la conservation, leurs capacités organisationnelles, leurs ressources en termes de formation et des financements pour renforcer le fonctionnement des aires protégées sur le terrain ;
- **UNESCO** utilise la *Convention du patrimoine mondial* comme un levier politique en faveur de la conservation de la biodiversité grâce à son contact permanent avec les Etats Membres, et mobilise des financements auprès de l'aide bilatérale, multilatérale ou auprès d'ONG pour appuyer le développement et la protection de sites importants.

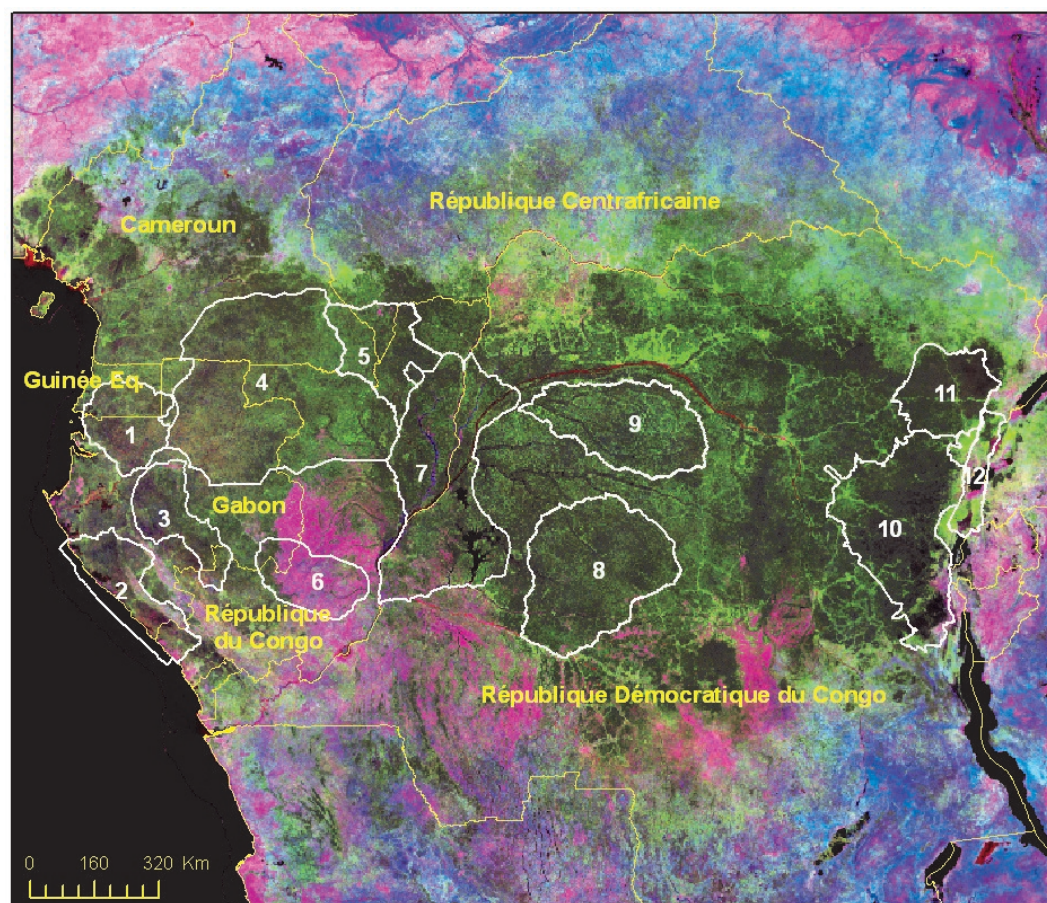
Le programme de l'UNESCO pour les forêts d'Afrique centrale est actuellement mis en œuvre à travers deux initiatives majeures : un programme d'appui d'urgence aux sites du patrimoine mondial en RDC intitulé : *Conservation de la biodiversité en zones de conflits armés : préserver les sites du patrimoine mondial en RDC*, initié en 2000, et l'*Initiative en faveur du patrimoine mondial forestier en Afrique central* (connu sous l'acronyme anglais CAWHFI) lancé en 2004 et se concentrant sur 3 paysages transfrontaliers au Gabon, en République du Congo, au Cameroun et en RCA.

Les paysages forestiers d'Afrique centrale associent des aires protégées et des zones à usages multiples qui les bordent ou les relient. La stratégie par l'approche 'paysage' consiste à gérer conservation et activités de développement de manière à ce que l'intégrité des processus écologiques soit préservée.

Les paysages sont :

1. Monte Alén-Monts de Cristal
2. Gamba-Mayumba - Konkouati
3. Lopé-Chaillu-Louesse
4. Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM)
5. Tri-National de la Sangha (TNS)
6. Léoni-Batéké-Léfini
7. Lac Télé-Lac Tumba
8. Salonga-Lukenie-Sankuru
9. Maringa-Lopori-Wamba
10. Maïko-Tayna-Kabuzi Biéga
11. Ituri-Epulu-Aru
12. Virunga

Source: OFAC

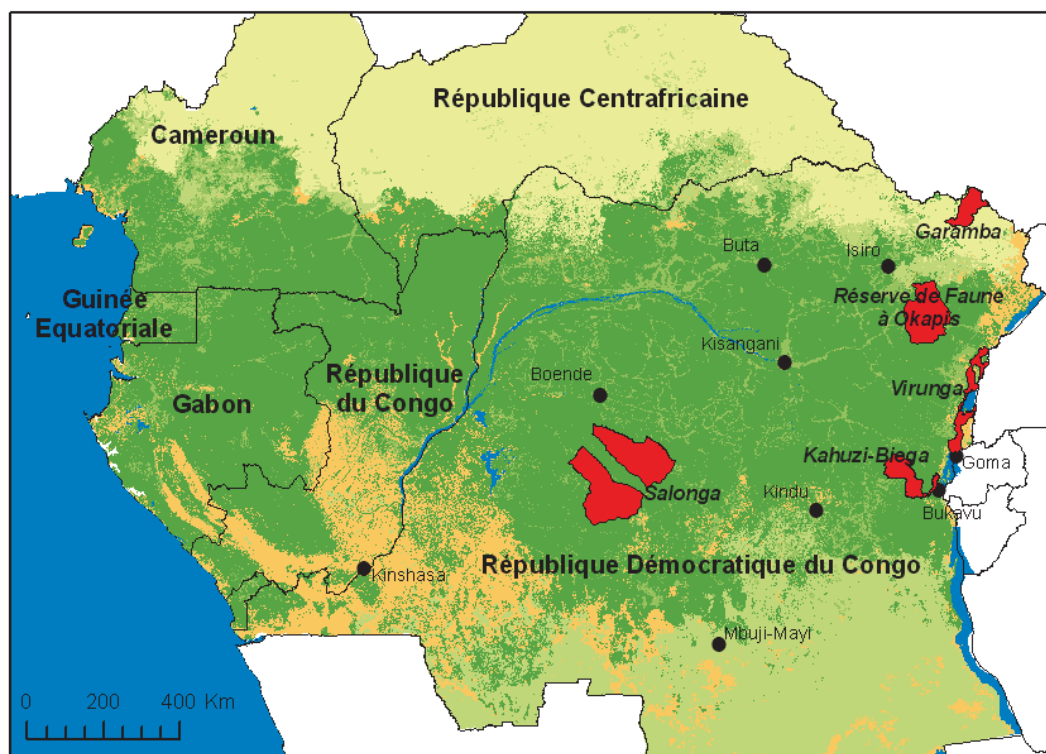


CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN ZONES DE CONFLITS ARMÉS

Préserver les sites du patrimoine mondial naturel en République démocratique du Congo

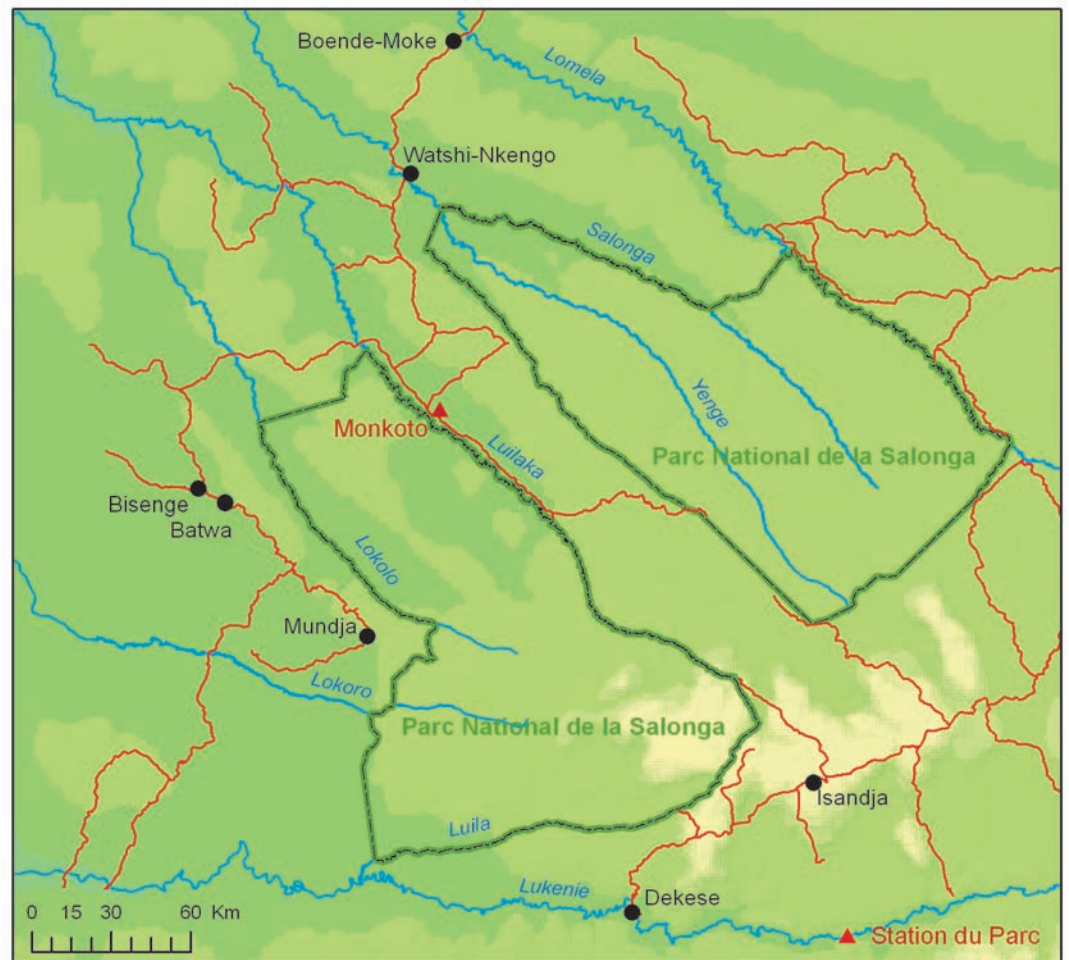
Vingt années de troubles civils et de marasme économique, suivies par une guerre civile dévastatrice, ont fragilisé les cinq sites du patrimoine mondial présents en RDC. Cette instabilité et cette insécurité se soldent par un impact sévère sur l'environnement. Le braconnage pour approvisionner les marchés de l'ivoire et de viande de brousse, l'exploitation forestière ou minière illégale, et les implantations illégales de populations fuyant les conflits font payer un lourd tribut aux ressources naturelles. Entre 1994 et 1999, les cinq sites furent placés sur la Liste du patrimoine mondial en péril. En réponse à cette crise, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO incita à une alliance d'acteurs de la conservation pour fournir une aide d'urgence. Ces partenaires regroupaient l'agence nationale en charge des aires protégées : l'*Institut Congolais pour la Conservation de la Nature* (ICCN), et un groupe d'ONG internationales de conservation ayant chacune une expérience de terrain. Au départ le partenariat regroupait le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), la Wildlife Conservation Society, Gilman International Conservation, Milwaukee Zoological Society, le International Rhino Fund, et le Programme International de Conservation des Gorilles⁴ ainsi que l'agence de coopération bilatérale allemande (GTZ) et le gouvernement belge. Le programme, dénommé *Biodiversité dans les régions de conflits armés : préserver les sites du patrimoine mondial en RDC*, fut initié en 2000, lorsque la guerre civile était à son paroxysme, avec des financements de la Fondation des Nations Unies et le gouvernement Belge. Cette intervention a permis d'apporter un appui substantiel à ces sites pour préserver leur valeur écologique et leur intégrité à un moment où quatre d'entre eux étaient localisés dans des zones détenues par les factions rebelles et que la quasi-totalité des agences d'aide s'étaient temporairement retirées du pays. Plus tard, d'autres ONG (Fauna and Flora International, London Zoological Society, Frankfurt Zoological Society, African Parks, African Conservation Fund et UICN) ont rejoint le partenariat et une deuxième phase du programme a reçu des financements de l'Italie. Des négociations sont en cours pour une troisième phase avec des contributions de la Belgique et de l'Espagne.

⁴ Le Programme International pour la Conservation des Gorilles (PICG) est une coalition de trois partenaires : African Wildlife Foundation; Fauna and Flora International; le Fonds Mondial pour la Nature (WWF)



La longue période de conflit en RDC a sérieusement menacé l'intégrité du réseau d'aires protégées du pays. Entre 1994 et 1999 les cinq sites du patrimoine mondial (en rouge) ont été placés sur la liste des sites du patrimoine mondial en péril.

PARC NATIONAL DE LA SALONGA



Le Parc national de la Salonga en bref

Statut	Parc national (1970); Liste du patrimoine mondial (1984 - critères vii et ix); Site du patrimoine mondial en péril (1999)
Coordonnées	1°00'-3°20'S, 20°-22°30'E
Superficie	33,346 km ²
Altitude	350 – 700 m
Ecorégions terrestres	Forêts marécageuses congolaises de l'est, forêts congolaises centrales de basse altitude
Ecorégions aquatiques	Bassin central
Partenaires de l'UNESCO	MZS, WCS, WWF

Le Parc national de la Salonga est la plus grande aire protégée de forêt dense humide du continent africain. Gérer ce vaste ensemble avec moins de 200 agents représente donc un énorme défi pour l'ICCN. Voyager à travers ou en périphérie du parc, à pied ou en pirogue, pour simplement visiter les postes de patrouille, peut prendre plus de 3 mois ! Transférer un braconnier auprès du tribunal le plus proche représente un voyage de 200 km à pied ou à bicyclette.

Le parc abrite une forêt de type guinéo-congolais dominée par des légumineuses de la famille Caesalpiniaceae, avec de larges inclusions de marécages et de forêt-galerie. Des clairières riches en sels minéraux (appelées aussi salines ou “*botoka njoku*”), attirant les grands mammifères et en particulier les éléphants, sont également présentes. Au sud du parc, des mosaïques de savane/forêt contribuent à sa diversité végétale. Que la biodiversité n'y soit généra-



*La végétation du Parc national de la Salonga est dominée par des espèces de la famille des *Caesalpinaceae* avec des inclusions de vastes zones marécageuses et de forêt-galerie. Au sud, les mosaïques de savane-forêt renforcent la diversité florale de l'aire protégée. Photos © Kim S. Gjerstad*

lement pas aussi élevée que dans les forêts de la zone Atlantique à l'ouest ou du Rift Albertin à l'est, est plus que compensé par le fait que sa superficie offre le potentiel d'abriter de larges associations d'espèces. La présence de deux genres de primates endémiques (le bonobo et le singe des marais), ainsi que d'une espèce endémique (le singe nymphe des bois) et de plusieurs sous-espèces endémiques de primates font du Parc national de la Salonga une aire protégée remarquable d'un point de vue biogéographique. La très grande superficie du parc lui confère en outre une grande importance en termes de régulation du climat et de séquestration de carbone.

Les densités de populations humaines sont très basses dans cette zone reculée, en moyenne environ 2,4 habitants/km². L'exploitation des ressources naturelles représente plus de 95% des activités humaines (agriculture, pêche, chasse, produits forestiers non ligneux - PFNL). Le marasme socio-économique résultant des 20 dernières années de conflit a rendu les populations locales encore plus dépendantes de l'exploitation des ressources naturelles pour générer des revenus. Deux populations vivent dans les limites du parc. Les Kitwalistes, une secte religieuse, s'est réfugiée au nord-est du bloc nord dans les années 70 et y est toujours présente, comptant entre 3.000 et 4.000 membres hors d'atteinte de la loi. Dans le bloc sud les Iyaelema, appartenant à l'ethnie Mongo, qui ont refusé de quitter les terres de leurs ancêtres lors de la création du parc, occupent actuellement 8 villages comptabilisant environ 2.340 habitants. Leur présence est tolérée par les autorités du parc en raison d'un accord tacite fixant les activités permises.

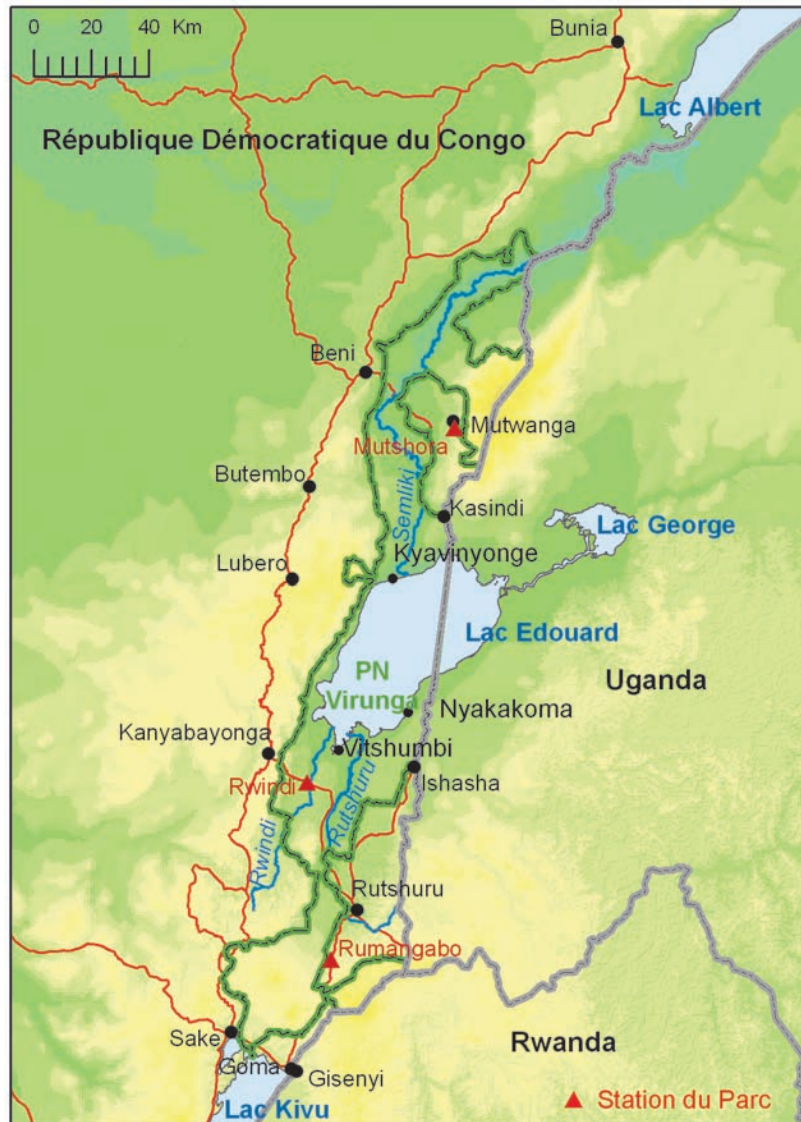
Malgré sa taille et son apparente inaccessibilité, des études récentes ont montré que les populations animales ont diminué durant la période d'instabilité politique. En fait, les rivières offrent des voies d'accès aisées aux braconniers et aux groupes armés, incluant les factions non contrôlées de l'armée, qui pénètrent profondément dans le parc pour ramener ivoire et viande de brousse. Des quantités massives de gibier sont désormais écoulées sur les marchés éloignés de Kinshasa ou dans la Province du Katanga où les prix de ces denrées sont jusqu'à dix fois supérieurs à ceux des villages et campements implantés autour du parc. Toutefois, un recensement de la faune publié en 2006 par WCS fait état d'une population de bonobos estimée à 14.800 individus, chiffre reflétant une dynamique de population saine.

Les hommes dépendent fortement des ressources naturelles dans cette contrée éloignée. La pêche représente près de 65% des revenus des ménages installés autour du Parc national de la Salonga. La chasse commerciale a augmenté dans des proportions inquiétantes.

Photo © J&T Hart



PARC NATIONAL DES VIRUNGA



Le parc national des Virunga en bref

Statut	Parc national (1925); Site du patrimoine mondial (1979 - critères vii, viii, x); site du patrimoine mondial en péril (1994); site Ramsar (1996)
Coordonnées	0°55'N - 1°35'S et 29°10' - 30°00'E
Superficie	7,900 km ²
Altitude	798 – 5.119 m
Ecorégions terrestres	Forêt d'altitude du Rift Albertin; savane soudanaïenne de l'est
Ecorégions aquatiques	Lacs de la vallée du Rift; montagnes du Rift Albertin
Partenaires de l'UNESCO	WWF, LZS, IGCP (regroupement de FFI, WWF et AWF), FZS, ACF

Situé en bordure du Rift Albertin, le Parc national des Virunga est l'une des aires protégées les plus spectaculaires d'Afrique. Des lacs aux volcans en activité, aux savanes, en passant par les forêts sèches, les forêts denses humides, et les zones alpines afro-tropicales, on peut être tenté de prétendre que ne manquent que le désert et la mer parmi les biomes présents dans le Parc national des Virunga. Premier parc d'Afrique, il fut créé en 1925 pour protéger les gorilles de montagne établis sur les pentes des volcans Virunga. Il fut plus tard étendu au nord pour inclure les plaines herbeuses de la Rwindi, le lac Edouard, les forêts denses humides de la vallée de la Semliki et le massif du Rwenzori avec ses neiges éternelles. Le Parc national des Virunga est contigu avec six autres aires protégées situées dans les pays voisins (le parc des Volcans au Rwanda; les parcs nationaux Mgahinga, Bwindi, Queen Elizabeth, Rwenzori et Semliki en Ouganda) qui sont autant de réservoirs communs pour les espèces animales, un élément crucial en période de conflits armés. Les parcs nationaux de Bwindi et du Rwenzori sont tous les deux des sites du patrimoine mondial.

La très grande variété d'habitats implique que le parc des Virunga ait la diversité de faune et de flore la plus élevée en RDC. Des 2.077 espèces de plantes identifiées dans le parc, 230 sont endémiques aux montagnes du Rift Albertin. Dans une région ne représentant que 0,3% de la superficie totale de la RDC, les Virunga abritent plus de la moitié des espèces de mammifères connues dans le pays, (218 sur 415 espèces, dont 22 espèces de primates) et deux tiers des espèces d'oiseaux (706 sur 1094 espèces dont 25 sont endémiques à la vallée du Rift). En plus de la célèbre population de gorilles de montagne, estimés à 700 individus répartis entre la RDC, l'Ouganda et le Rwanda, le Parc national des Virunga abrite au Mont Tchiaberimu une petite population d'une autre sous-espèce de gorilles, le gorille de Grauer. Les chimpanzés sont également présents à plusieurs endroits. A la fin des années 1980, voir les gorilles et les chimpanzés était à la base d'une industrie touristique florissante qui générerait annuellement en droits d'entrée jusqu'à 500.000 USD. Entre 2008 et 2009 le secteur des gorilles a été occupé par les forces rebelles, suscitant l'inquiétude pour la survie de la population de gorilles.

Craintes infondées car les rebelles semblent avoir compris l'intérêt de maintenir en vie les grands singes puisque dès les premiers moments de leur occupation de la zone, ils avaient

entrepris d'organiser des excursions touristiques. Des recensements récents ont également confirmé la présence d'une autre espèce emblématique de la RDC, l'okapi, qui n'avait plus été observée dans le parc depuis 50 ans.

Avec plus de 1.000 km de délimitations et 200 km du nord au sud, le parc national des Virunga est particulièrement vulnérable aux pressions du fait de sa position géographique mais également de par sa forme étroite et allongée. Par ailleurs, les sols volcaniques fertiles supportent une des densités humaines les plus fortes d'Afrique, avec près de 600 habitants/km² à certains endroits. La dernière décennie, caractérisée par la guerre civile, a connu une augmentation dramatique des incursions dans le parc, entraînant une recrudescence du braconnage. Les hippopotames autrefois nombreux dans la zone centrale du parc sont passés de 23.000 en 1989 à moins de 500 aujourd'hui. Les populations de la plupart des espèces des savanes (éléphants, buffles et antilopes) ont décliné de la même façon. Les villages de pêcheurs se sont multipliés le long des côtes du lac Edouard dont le potentiel halieutique a périclité du fait de la surpêche. Il s'agit ici d'un véritable problème puisque sur les 80 espèces de poissons des lacs Edouard et Georges, connus à ce jour, 60 sont endémiques.

Le déboisement, en particulier dans les plaines de lave autour des deux volcans actifs, qui fournit du bois de chauffe et du charbon de bois à la ville de Goma en pleine expansion, est la principale menace à l'intégrité du secteur sud du parc. Il est extrêmement difficile de stopper ce phénomène du fait des multiples intérêts et groupes en présence, incluant parfois les militaires, les autorités locales et même le personnel du parc.

Enfin, l'intérêt croissant pour les réserves de pétrole et de gaz présentes dans la vallée du Rift, pour lesquelles plusieurs permis d'exploration sont en attente de promulgation présidentielle, constitue une autre menace à l'intégrité du complexe d'aires protégées partagé entre Ouganda, RDC et Rwanda.



Le parc national des Virunga est contigu à plusieurs aires protégées dans les pays voisins Ouganda et Rwanda. Une fois la paix revenue à l'est du Congo, les populations de faune sauvage, y compris les espèces charismatiques, devraient repeupler le parc grâce à la contiguïté des aires protégées.

Photo © Kim S. Gjerstad



Une diversité exceptionnelle de paysages comprenant volcans, montagnes aux neiges éternelles, forêt dense, savane, rivières et lacs, fait du parc national des Virunga un des écosystèmes les plus diversifiés d'Afrique. Photos © Kim S. Gjerstad (à gauche), C. Aveling (au centre et à droite)

PARC NATIONAL DU KAHUZI-BIEGA

Créé en 1970 originellement pour protéger l'habitat du gorille de Grauer, une sous espèce endémique à la RDC, le parc fut par la suite étendu pour y inclure les forêts de basse altitude vers l'ouest avec une superficie totale de 6.000 km². Une si grande variation altitudinale (de 600 à 3.300 m) est rare pour un parc national en Afrique. Partout ailleurs sur le continent, les forêts de moyenne altitude ont laissé la place aux activités agricoles. Les terres autour du secteur le plus élevé du parc sont fortement peuplées avec des densités atteignant jusqu'à 300 habitants/km². A l'ouest, dans le secteur de plus faible altitude, les densités sont inférieures à 30 habitants/km². La culture sur brûlis domine les pratiques agricoles même si celles-ci sont de plus en plus délaissées au profit d'activités artisanales minières (or, diamants, coltan, étain).

Situées au centre du Rift Albertin, les forêts du Parc national du Kahuzi-Biega affichent une



Le Parc national du Kahuzi-Biega en bref

Statut	Parc National (1970, extension 1975); site du patrimoine mondial 1980 (critères vii, viii, x); site du patrimoine mondial en péril 1994
Coordonnées	1°36' – 2°37'S et 27°33' – 28°40'E
Superficie	6.000 km ²
Altitude	700 – 3.308 m
Ecorégions terrestres	Forêts congolaises de basse altitude du nord-est
Ecorégions aquatiques	Forêts afro-montagnardes du Rift Albertin
Partenaires de l'UNESCO	Haut Congo, montagnes du Rift Albertin
	GTZ, WWF, WCS



diversité floristique exceptionnellement forte avec 1.171 espèces identifiées dont 145 endémiques au Rift Albertin. Aux forêts tropicales humides à canopée fermée de moyenne et basse altitude s'ajoutent des habitats tout aussi importants tels que les forêts de bambous, les forêts marécageuses, les tourbières, les forêts de fougères arborescentes et les prairies de haute altitude. Cette diversité floristique se double d'une diversité animale tout aussi exceptionnelle comptant 136 espèces de mammifères (dont 15 endémiques au Rift Albertin) et 335 espèces d'oiseaux (dont 29 endémiques au Rift Albertin).

La guerre civile a eu un effet dévastateur sur la faune du Kahuzi-Biega avec un braconnage qui se généralisa pour approvisionner en viande de brousse la ville de Bukavu en constant développement pendant les années 1990. En 2003, le secteur le plus élevé du parc avait perdu plus de 95% de sa population d'éléphants et près de 50% de sa population de gorilles, y compris plusieurs des familles de gorilles « habitués » pour le tourisme. De récentes études dans le secteur de basse altitude ont aussi confirmé que les populations animales avaient été sévèrement atteintes. Toutefois, aucune espèce n'a été perdue et il y a toutes les raisons de penser que ces populations pourront se reconstituer une fois que l'ICCN aura repris le contrôle de la zone. Jusqu'à une date récente, la présence de bandits armés, de milices rebelles et de déserteurs de l'armée, bon nombre d'entre eux étant impliqués dans les trafics de viande de brousse et d'exploitation illégale de minerais, avait fait de cette partie du parc une zone de non-droit inaccessible à l'ICCN. La situation s'assainit toutefois progressivement, bien que les implantations de populations et le déboisement, conséquence de la pratique de l'agriculture dans l'étroit corridor reliant les secteurs de haute et de basse altitude, demeurent une sérieuse menace pour l'intégrité du parc.

Le tourisme basé sur l'observation des gorilles fut expérimenté dans le Parc national du Kahuzi-Biega dans les années 70. L'observation de gorilles est désormais devenue une activité générant des millions de dollars dans les trois pays de la région des grands lacs qui se partagent les populations de gorilles restantes.

Photo © Simon J. Childs

RÉSERVE DE FAUNE À OKAPIS



La Réserve de faune à okapis en bref

Statut	Réserve de faune (IUCN cat II Parc National), site du patrimoine mondial 1996 (critère x), site du patrimoine mondial en péril 1999
Coordonnées	1°00'-2°42'N et 28°02'- 29°08'E
Superficie	13.726 km ²
Altitude	500 – 1.000 m
Ecorégions terrestres	Forêts congolaises du nord-est
Ecorégions aquatiques	Uélé, Bassin Central
Partenaires de l'UNESCO	GIC, WCS

La Réserve de faune à okapis est située dans la forêt de l'Ituri, à l'ouest du Rift Albertin. Elle couvre près de 14.000 km² de forêt de basse et moyenne altitude avec de vastes étendues de forêt mono-dominante à *Gilbertiodendron*. Comme son nom le suggère, cette aire protégée fut créée pour protéger l'habitat de l'okapi, le mammifère endémique de RDC le plus étrange (photo page 10) Cette étonnante girafe de forêt fut décrite par les pygmées Mbuti à l'explorateur Stanley quand il traversa la forêt de l'Ituri dans les années 1860 mais c'est seulement à partir de 1901 que des spécimens furent captu-

rés et décrits par les scientifiques. Plus tard, des études confirmèrent la distribution très limitée de l'okapi, confinée au nord-est de la RDC.

La Réserve de faune à okapis abrite plusieurs autres espèces spectaculaires et endémiques dont le très rare paon du Congo, la genette aquatique et la genette géante. Plus de 90 espèces de mammifères de la réserve, qui affiche le plus grand nombre d'espèces de primates pour un bloc forestier en Afrique (13 espèces diurnes, 4 nocturnes), sont connues. Le parc national des Virunga a plus d'espèces mais elles sont dispersées à travers des habitats variés. Les chimpanzés sont présents, mais étonnamment pas le gorille alors que la forêt de l'Ituri est contigüe avec des zones forestières où le gorille est présent. Au nord de la réserve de spectaculaires inselbergs de granit émergent de la canopée. Ils hébergent des espèces végétales et animales spécialement adaptées à ce micro-habitat.



Un bongo mâle, la plus grande espèce d'antilope forestière d'Afrique, dans une clairière (edo) de la Réserve de faune à okapis.

Photo © Reto Kuster

La zone couverte par la Réserve de faune à okapis est habitée par l'homme depuis au moins l'âge de pierre. Les premiers occupants étaient probablement les ethnies semi-nomades Mbuti et Efe regroupant environ 30.000 personnes dans la réserve. Le statut de réserve, plutôt que de parc national, permet à ces groupes semi-nomades de maintenir et poursuivre leurs activités traditionnelles dans la forêt. Cette zone est demeurée, jusqu'à récemment, une des moins peuplées du nord-est de la RDC. Toutefois, les 30 dernières années ont vu une constante immigration, vers l'est, de gens quittant les hautes terres surpeuplées, à la recherche de nouvelles terres agricoles. C'est maintenant une des menaces les plus sérieuses pour cette zone qui a connu une pression croissante se traduisant par le déboisement pour les besoins agricoles et par une intensification de la chasse. Cela a également conduit à des conflits entre les groupes ethniques résidents et les migrants.

Durant la guerre civile, Epulu fut la ligne de front entre les parties belligérantes. L'état de non droit que cela a engendré a fourni l'occasion à des milliers de mineurs itinérants, tout comme à des éléments de l'armée ougandaise, de pénétrer les forêts de l'est de la RDC pour l'exploitation du bois et des mines d'or, de diamant et de coltan. Les campements miniers itinérants composés de mineurs, de leurs familles, de commerçants itinérants et autres opportunistes sont apparus un peu partout dans la forêt. Les effets sur la faune furent dévastateurs, les campements miniers devenant autant de centres pour le commerce du gibier et de l'ivoire. Heureusement, la situation s'est grandement améliorée depuis 2007 quand l'ICCN a repris 95% du contrôle de la réserve et, avec l'appui des autorités administratives et traditionnelles, a fermé la plupart des campements. Le braconnage d'éléphants est également mieux contrôlé grâce à une meilleure collaboration entre les forces armées, les autorités administratives et à une surveillance plus efficace.



Les inselbergs au nord de la Réserve de faune à okapis sont le refuge d'espèces animales et végétales particulièrement adaptées à ce micro-habitat.

Photo © Reto Kuster

PARC NATIONAL DE LA GARAMBA

Créé en 1938, le Parc national de la Garamba revêt une importance particulière pour le réseau d'aires protégées de RDC car sa position à la limite septentrionale des mosaïques savane-forêt lui attribue une biodiversité unique. La partie sud du parc est dominée par des savanes herbeuses arbustives. Le long des rivières Dungen et Garamba s'étendent des mosaïques de forêts-galeries, de forêts et de fourrés. Plus au nord, la végétation est essentiellement un mélange de terres boisées, de forêts sèches denses, de forêts-galeries et de petites zones marécageuses. De manière contrastée, les domaines de chasse en périphérie sont dominés par de denses savanes arbustives et un mélange de savanes boisées et de forêts.

L'espèce emblématique de la Garamba est le Rhinocéros blanc du nord dont la dernière population extrêmement menacée, était encore récemment confinée au parc national de la Garamba. Garamba est également célèbre pour ses importantes populations d'éléphants qui



Le parc national de la Garamba en bref

Statut	Parc national (1938); site du patrimoine mondial (1980 – critères vii, x); site du patrimoine mondial en péril (1996)
Coordonnées	3°45' - 4°41'N, 28°48' - 30°00'E
Superficie	4.920 km ² entouré par 3 domaines de chasse (Azande, Mondo-Missa, Gangala na Bodi) totalisant 10.000 km ²
Altitude	710 m à 1.061 m
Ecorégion terrestre	Mosaïque savane-forêt du Nord Congo
Ecorégion aquatique	Uélé
Partenaires de l'UNESCO	WWF, FFI, APN

montrent des caractéristiques morphologiques communes entre l'espèce de forêt et celle de savane. Parmi les espèces typiquement savaniques, on compte une sous-espèce de girafe congolaise endémique à la Garamba, l'antilope roanne et le bubale. Les espèces forestières évoluant dans les forêts-galeries incluent le chimpanzé, 8 petits primates (babouins, colobes et cercopithèques), 3 céphalophes, le bongo, le potamochère et l'hylochère.

Les populations autochtones sont les Azande qui pratiquent une agriculture de subsistance et la chasse. Les densités de population humaines sont faibles (environ 4 habitants/km²) mais les dynamiques sociales et la sécurité de la région ont été sérieusement affectées par les conflits en RDC tout comme par ceux qu'ont connus les pays voisins tels le Soudan et l'Ouganda. Au début des années 1990, la guerre au Soudan a conduit à l'installation de près de 80.000 réfugiés dans des camps à l'est et l'ouest du parc. Les milices soudanaises bien armées et organisées ont régulièrement visé le parc pour y braconner viande, ivoire et corne de rhinocéros. Depuis 2005, les rebelles ougandais de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) se réfugient régulièrement en RDC pour éviter l'armée ougandaise. En janvier 2009, une attaque sur la station de Nagero a occasionné la destruction des équipements vitaux (d'une valeur de 1,6m\$US) et la mort de dix personnes, parmi lesquelles du personnel de l'ICCN et des membres de leurs familles.

Les populations animales ont décliné de façon drastique au cours des dernières années. En 2006, les éléphants et les buffles étaient estimés à respectivement 3.800 et 8.000 individus, à comparer respectivement aux 11.000 et 25.000 de 1995 et aux 20.000 et 50.000 de la fin des années 1970. Il y a également de sérieux doutes quant aux chances de survie de la dernière population au monde de rhinocéros blancs du nord. En 2004, alors qu'il subsistait une dizaine d'individus, il avait été proposé de déplacer un groupe de 5 reproducteurs vers un site plus sécurisé. L'idée avait finalement été rejetée par le gouvernement devant l'opposition des communautés locales à ce projet. En 2006, seuls 4 individus étaient recensés et plus aucun n'a été vu depuis. Aucune observation n'a été faite depuis novembre 2007 et il est possible que la sous-espèce soit désormais éteinte.

En mars 2006, un recensement aérien couvrant 4.400 km² de la partie sud de la Garamba et les domaines de chasse adjacents a été conduit par le groupe spécialiste du rhino africain de l'UICN pour le compte de la Fondation African Parks qui gère le parc national de la Garamba sous contrat avec l'ICCN depuis septembre 2005. Bien que le recensement n'ait couvert qu'un tiers de la Garamba, les résultats ont montré des signes encourageants de récupération des populations d'éléphants, de buffles et d'hippopotames. Il y avait également une amélioration importante du ratio entre carcasses vieilles et récentes, les observations montrant que les anciennes étaient bien plus nombreuses que les récentes, témoignant d'une réduction de la pression du braconnage.



Le Parc national de la Garamba abritait, jusqu'à récemment, la dernière population de rhinocéros blancs du nord. Aucun individu n'a été aperçu depuis novembre 2007.

Photo © C. Aveling

Savanes herbeuses, savanes boisées, forêts galeries desservies par de nombreux cours d'eau font du Parc national de la Garamba un habitat idéal pour les grands herbivores tels l'éléphant, le buffle et la girafe. On constate un début d'accroissement de la population d'éléphants depuis la fin des hostilités.

Photos © C. Aveling



UTILISER LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL POUR INTENSIFIER L'APPUI INTERNATIONAL ET RENFORCER LES PARTENARIATS

PROTÉGER LES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL EN RDC PENDANT LES PÉRIODES DE CONFLIT

L'UNESCO a initié son intervention en RDC en faveur des cinq sites du patrimoine mondial au moment où la plupart des agences de développement avaient suspendu leurs activités dans le pays du fait de la guerre civile. Les personnes de ces sites du patrimoine mondial étaient dans une situation désespérée, sans aucune ressource et coupes de leur quartier général basé à Kinshasa. Quatre des sites étaient tombés aux mains des rebelles et le personnel de l'ICCN en poste sur le terrain a été obligé de composer avec un groupe disparate de seigneurs de la guerre qui ne se souciaient guère de la protection des sites du patrimoine mondial. L'occupation de ces sites a donné lieu au pillage des infrastructures existantes et à une exploitation massive de leurs richesses minières, forestières et animales. Dans cette situation de non-droit, des installations illégales, des campements miniers, des villages de pêcheurs, des fermes et ranches d'élevage ont proliféré dans les limites des parcs et la crainte fut réelle que ces sites ne soient irrémédiablement abimés si des mesures d'urgence n'étaient pas prises.

Face à cette situation, la stratégie de l'UNESCO fut de traiter la crise immédiatement sur le terrain, en utilisant la Convention du patrimoine mondial pour promouvoir la protection des sites et mettre très rapidement à disposition le matériel et le support technique indispensables. Parallèlement, des initiatives à plus long terme (renforcement de partenariats internationaux, recyclage du personnel de terrain, développement de financements durables) étaient également initiées afin de préparer l'ICCN aux défis de l'après-conflit. Face à la situation confuse et dangereuse des cinq sites du patrimoine mondial, l'UNESCO bénéficiait d'une position lui permettant d'intervenir, et plus important encore, d'être perçue comme un acteur totalement neutre, tant au niveau international que local puisque toutes les puissances en présence, impliquées d'une manière ou d'une autre dans le conflit, étaient signataires de la Convention du patrimoine mondial.

FOURNIR DES APPUIS DIRECTS SUR LE TERRAIN POUR FAIRE FACE AUX MENACES URGENTES PESANT SUR L'INTÉGRITÉ DES SITES

L'appui sur le terrain est délivré à travers une coalition de partenaires de l'ICCN réunis par l'UNESCO. Ces organisations affichant de longues années d'expérience en RDC ont toutes choisi de rester aux côtés de l'ICCN en cette période de crise. Au cours de la phase initiale des cinq premières années, de 1999 à 2004, la plus grande partie de cette aide a pris la place d'un appui financier pour payer les gardes et ainsi éviter qu'ils se démotivent et pour maintenir leurs interventions sur le terrain. Cette aide financière a été par la suite complétée par des dotations en équipements essentiels à la poursuite des activités de conservation tels que véhicules, systèmes de communication radio et uniformes, pour remplacer ceux qui avaient été pillés. Des services tels que la surveillance aérienne à la Garamba et aux Virunga furent également fournis. Il ne fait aucun doute que ces appuis et dotations permirent aux sites de survivre à la guerre. Bien que certaines valeurs à l'origine de la création de ces sites aient été affectées durant la crise, à l'exception vraisemblablement du rhinocéros blanc du nord, elles ont été malgré tout préservées. Ce n'aurait certainement pas été le cas sans l'intervention de l'UNESCO. Le courage du personnel de terrain de l'ICCN et de ses partenaires (qui ont

couru les risques et supportés les coûts d'acheminement des fonds et de l'équipement sur le terrain) ont également été des éléments essentiels au succès de ces opérations.

Toutefois, si les parcs avaient été préservés entre 1999 et 2004, la situation au moment de la signature des accords de paix restait précaire dans les cinq sites et des actions d'urgence restaient requises pour traiter des aspects spécifiques à chaque aire protégée qui n'avaient pas été pris en compte dans le projet initial. Ainsi dans la deuxième phase du programme des plans d'action d'urgence furent développés pour s'attaquer aux menaces les plus sérieuses. La mise en œuvre de ces plans d'urgence sera poursuivie dans la troisième phase du projet.

ENCADRÉ 5. PLANS D'ACTION D'URGENCE DEVELOPPES POUR LES 5 SITES DU PATRIMOINE MONDIAL EN RDC		
	Menaces sur les sites	Actions d'urgence appuyées par l'UNESCO
Parc national de la Garamba	● Braconnage du rhinocéros, de l'éléphant et du buffle par des chasseurs locaux, et par les cavaliers fortement armés et bien organisés. ● Isolement et infrastructures en ruines. ● Présence de dizaines de milliers de réfugiés soudanais dans la périphérie du parc. ● Exploitation de l'or et du diamant dans les réserves de chasse adjacentes au parc.	● Formation des gardes spécifiquement développée pour renforcer la capacité des gardes à affronter les braconniers et les paramilitaires soudanais. ● Réhabilitation des infrastructures. ● Développement d'une stratégie de conservation communautaire avec des accords de cogestion avec les autorités traditionnelles. Les activités principales incluent l'appui aux infrastructures sociales (centres de santé, écoles).
Parc national du Kahuzi-Biega	● Présence de milices armées dans le secteur de basse altitude en faisant majoritairement une zone de non-droit. ● Braconnage d'éléphant et chasse commerciale pour la viande de brousse. ● Exploitation du coltan, de l'or et de l'étain. ● Agriculture et élevage illégal dans le corridor de Nindja, qui relie les zones d'altitude et les basses terres du parc.	● Appui à l'ITCCN pour renforcer les activités de surveillance et reprendre le contrôle du secteur de basse altitude du parc. ● Sensibilisation intensive à un haut niveau, communication et délimitation participative avec les communautés pour résoudre le problème d'occupation illégale du corridor biologique de Nindja.
Réserve de faune à okapis	● Braconnage d'éléphant et chasse commerciale pour la viande de brousse. ● Exploitation de l'or et du diamant. ● Immigration dans les enclaves de villages permanents à l'intérieur de la réserve suite à la réhabilitation de la route nationale RN4.	● Collaboration avec les autorités militaires et policières pour déployer une surveillance conjointe. En 2007, le contrôle de la quasi-totalité de la réserve était obtenu, les campements miniers évacués et policiers et militaires impliqués dans le braconnage, notamment d'éléphants, étaient déplacés hors de la zone. ● Mise en place d'un système de suivi et de contrôle de l'immigration dans les enclaves villageoises de la réserve situées le long de la RN4. ● Mise à jour du plan d'aménagement. L'immigration dans la réserve et l'utilisation des ressources naturelles dans la réserve par les communautés bantoues et pygmées sont spécifiquement prises en considération.
Parc national de la Salonga	● Braconnage d'éléphant et chasse commerciale pour la viande de brousse.	● Collaboration avec la police et les autorités militaires pour déployer une surveillance conjointe contre le braconnage d'éléphant.
Parc national des Virunga	● Occupation illégale du parc, notamment sur les rives ouest du lac Edouard. ● Production illégale de charbon de bois dans les forêts sèches du secteur sud. ● Braconnage des grands mammifères, notamment l'hippopotame, dans les secteurs centre et nord du parc.	● Délimitation participative avec les communautés suivie d'une évacuation volontaire. A la fin 2008, quelque 70.000 personnes avaient quitté volontairement le parc (le projet de l'UNESCO fait partie d'une coalition de bailleurs contribuant aux initiatives d'évacuation volontaire). ● Appui au développement de solutions et d'alternatives à l'utilisation du charbon de bois.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Des années de laisser-aller, suivies par les effets dévastateurs de la guerre civile, ont érodé les capacités institutionnelles de l'ICCN, peu armé pour affronter les défis de l'après guerre. Le projet a été développé autour de trois axes clés :

- Le renforcement de l'application de la loi et du système de suivi permettant d'améliorer l'efficacité de la surveillance
- L'évaluation du niveau de conservation après guerre des sites et la mise en place de systèmes de suivi (monitoring) de la biodiversité et de systèmes de gestion de l'information
- La modernisation de l'approche de l'ICCN en introduisant de nouveaux concepts de conservation communautaire.

Renforcement de l'application de la loi et du système de suivi

Depuis 2002 un effort important porte sur la formation des gardes. La phase initiale a démarré à la Garamba et a été organisée par des spécialistes sud-africains. Entre 2005 et 2006 d'autres séances de formation pour les gardes de tous les sites furent organisées par FZS et LZS (avec des fonds européens et de l'UNESCO) à Ishango. La formation mettait plus

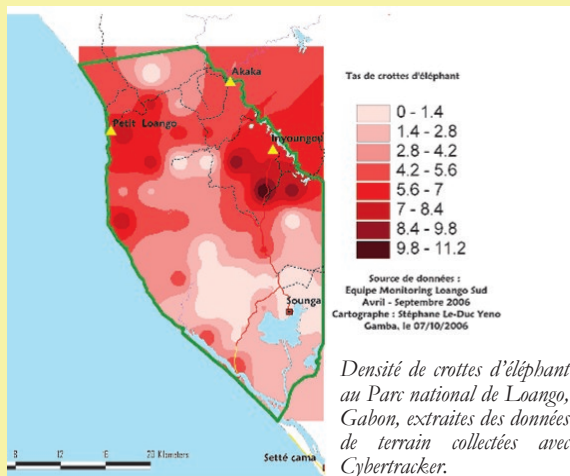
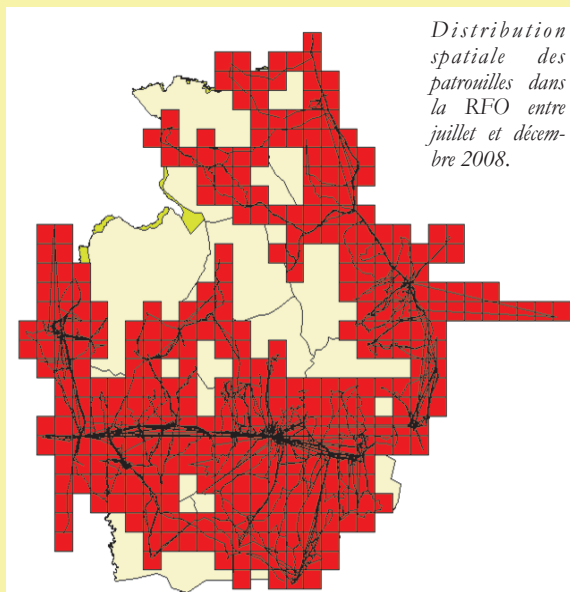
ENCADRÉ 6. SUIVI DE PATROUILLE

Le suivi de patrouilles est un outil essentiel aux gestionnaires pour apprécier ce qui se passe dans leurs parcs. Il permet d'ajuster les stratégies d'aménagement en fonction des informations collectées par les patrouilles. Historiquement, les gardes ont toujours été censés fournir des rapports de patrouilles mais la réalité est que ces informations n'étaient pas exploitées car rarement enregistrées de manière systématique ; en outre, les gestionnaires du parc n'avaient ni les ressources ni le temps pour ce travail d'analyse. Trop souvent, le résultat a été des piles poussiéreuses de papiers non lus entassées sur le sol du bureau d'un gardien de parc.

Ordinateurs et GPS ont cependant modifié cela. Des données géo-référencées peuvent désormais être collectées sur le terrain et directement intégrées dans un système SIG pour une analyse rapide. Un tel système, MIST (*Monitoring Information System*), est utilisé avec succès en RDC, dans le Parc national des Virunga et dans la Réserve de faune à okapis. Les données générées fournissent aux gestionnaires de parc une information à jour sur les menaces s'exerçant sur l'aire protégée, ce qui permet une utilisation plus efficace des ressources. MIST permet de mesurer de manière continue l'effort de patrouille (distribution spatiale, quantification des hommes-jours de patrouille) et son efficacité à contrôler les activités illégales et à protéger les espèces les plus vulnérables.

Dans les paysages du TRIDOM et de Gamba-Mayumba-Conkouati, la collecte de données sur le terrain a été améliorée par le recours à la technologie CyberTracker permettant de générer des données géo-référencées grâce à un ordinateur de poche utilisant un écran tactile. Les données sont directement intégrées dans un SIG sans risque d'erreur de transcription et sans perte de temps. CyberTracker permet aussi d'accélérer la collecte de données sur le terrain où papier et crayon ne sont plus indispensables.

* www.cybertracker.org



particulièrement l'accent sur les questions du commandement, de la législation sur la faune, de l'application de la loi, de la résolution des conflits, des compétences paramilitaires et de la maintenance des véhicules.

Le suivi de l'application de la loi (SAL) patrouille est désormais universellement reconnu comme un outil de gestion des aires protégées, en particulier en Afrique où le braconnage est souvent une des indésirables menaces pour l'intégrité des parcs. Il permet aux gestionnaires du parc d'évaluer l'efficacité et l'efficience de ses activités de surveillance en suivant l'effort de conservation (homme-jours de surveillance, répartition spatiale) et de le rapporter aux niveaux d'activités illégales constatées dans l'aire protégée. Le projet a élaboré un système de suivi harmonisé pour l'ensemble des sites, formé le personnel et fourni les GPS et équipement informatique permettant à toutes les données collectées d'être géoréférencées et intégrées dans un Système d'Information Géographique (SIG) sur site.

Suivi écologique (ou bio-monitoring) et gestion d'information

Etude de l'état de conservation des sites. Ayant perdu le contrôle de plusieurs zones pendant la période de guerre, il était essentiel de connaître leur état de conservation afin d'évaluer l'étendue des dégâts et d'identifier les mesures de correction post-conflit. Des équipes furent formées aux techniques de suivi écologique et un suivi mis en place dès que la situation le permit. Les activités de bio-monitoring ont été coordonnées par l'Unité de Monitoring de WCS en étroite collaboration avec le programme MIKE (*Monitoring of Illegal Killing of Elephants*) et les activités de monitoring du rhinocéros blanc du nord de l'*International Rhino Fund* et *African Parks*. Dans certains cas, comme dans le secteur gorilles du Kahuzi-Biega, l'insécurité empêchait la réalisation des recensements. Dans d'autres, comme à la Salonga ou dans la Réserve faune à okapi, il était possible de couvrir toute la zone, en rencontrant toutefois des difficultés considérables pour des raisons de logistiques et de sécurité. Bien que les résultats témoignent d'un général appauvrissement des populations animales (Encadré 7), la situation n'est pas désespérée. A l'exception du rhinocéros blanc du nord, aucune espèce ne semble avoir disparu et l'appréciation générale laisse supposer que la re-colonisation peut s'effectuer si des mesures de conservation efficaces sont maintenues.

Système de gestion d'information. Le traitement des données se rapportant aux aires protégées est crucial. Une bonne gestion des données fournit non seulement une information essentielle à la planification des activités mais elle permet également aux aires protégées de communiquer plus efficacement avec les parties prenantes au niveau local, national ou international. Chose étonnante, il y avait un déficit de cartes détaillées des sites. Comme première étape, le projet a réalisé des cartes de base détaillées pour chaque site. Ce travail fut conduit par deux universités belges (Université Catholique de Louvain et l'Université de Gent avec l'appui du Bureau de Politique Scientifique Fédéral Belge). Parallèlement, le projet a développé et mis en place un système de gestion d'information connu sous le nom de SYGIAP (*Système de Gestion de l'Information des Aires Protégées*). L'équipement a été fourni, les opérateurs de saisie formés et les données, en particulier celles émanant des sites et des suivis patrouilles, ont commencé à alimenter le système (Encadré 6).

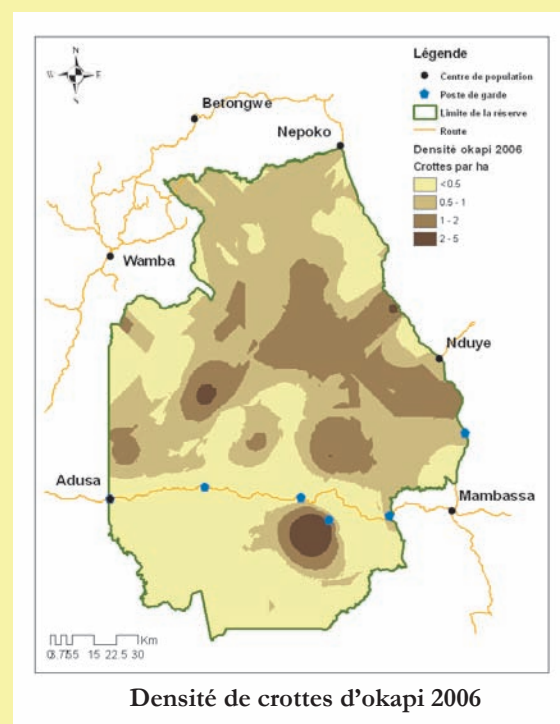
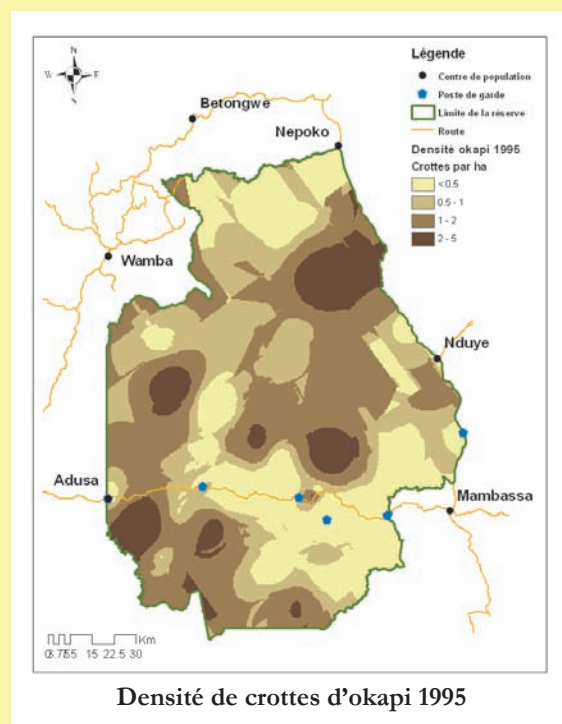
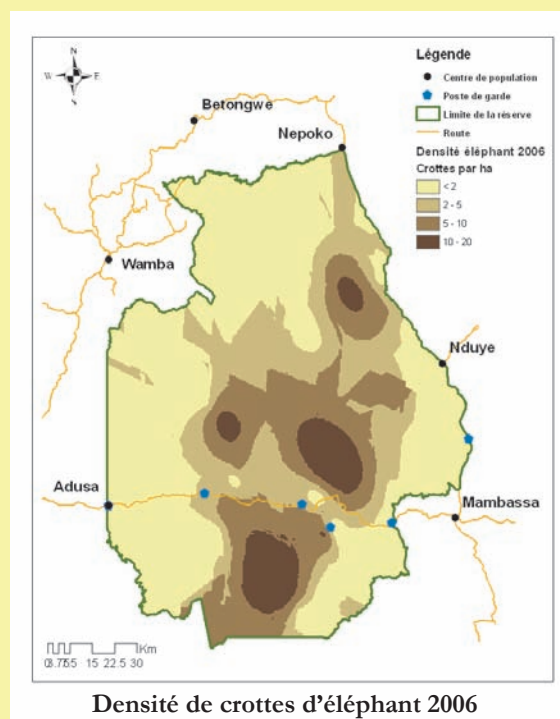
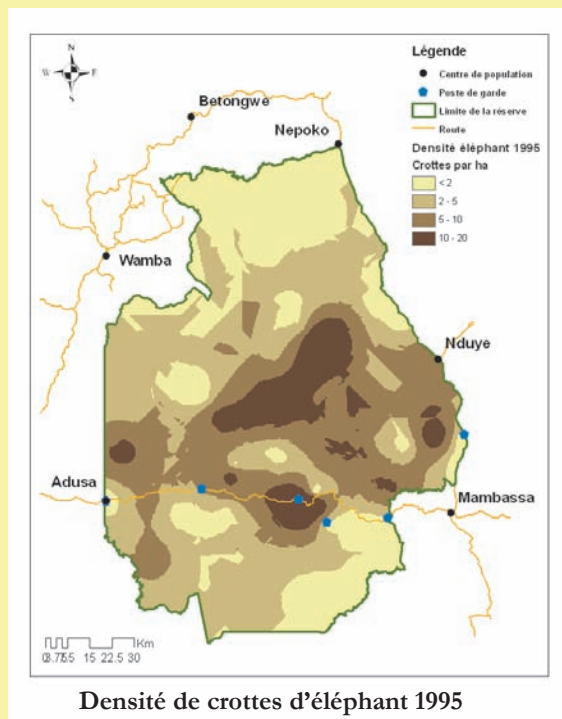
Les éléphants de forêt partout dans le bassin du Congo ont payés un lourd tribut au braconnage à cause du commerce international de l'ivoire. Les autorités civiles et militaires sont souvent impliquées.

Photo © Reto Kuster



ENCADRÉ 7. L'IMPORTANCE DES DONNÉES COLLECTÉES SUR LE LONG TERME POUR LE SUIVI DES POPULATIONS ANIMALES

En utilisant une méthodologie standard, les équipes de suivi écologique de l'ICCN et de WCS ont pu montrer l'impact de la guerre sur les populations animales dans la Réserve de faune à okapis. Un déclin significatif a été observé non seulement pour les espèces emblématiques telles les éléphants et les okapis mais également pour les principales espèces de céphalophes.



Cartes: Rene Beyers

ENCADRÉ 8 LA DELIMITATION PARTICIPATIVE DANS LE PARC NATIONAL DES VIRUNGA

Les limites du parc national des Virunga ont été établies il y a 70 ans, quand les contextes démographiques et politiques étaient fort différents de ceux d'aujourd'hui. La croissance démographique et les migrations de populations causées par les récents conflits dans la région des Grands Lacs se sont traduits par une pression accrue sur les terres, celles situées dans le parc devenant l'objet de toutes les convoitises. Après tant d'années, la plupart des bornes et des repères physiques ont disparu, les descriptions des délimitations dans les textes légaux ne sont plus identifiables et des arrangements ont parfois été conclus entre l'ICCN et les populations locales afin de désamorcer les conflits nés des tensions pour l'accès aux terres cultivables. Ainsi, à de multiples endroits, les limites du parc ont été ignorées par les populations locales, soit délibérément, soit par inadvertance, et la période de conflits n'a fait qu'amplifier cette tendance. Au moment où l'ICCN tente de réinstaurer son contrôle sur le parc, la confusion concernant les limites du parc contribue à attiser les tensions et les conflits puisque au moins 3 interprétations de limites du parc existent : les limites de l'ICCN (qui peuvent correspondre ou pas aux vraies limites), les limites de la population (qui correspondent à l'interprétation, erronée ou pas, des communautés locales) et la limite légale (qui est la délimitation telle que définie dans les textes légaux).

L'ICCN et le WWF, avec l'appui du programme UNESCO, ont développé une méthode innovante pour traiter le problème en impliquant toutes les parties prenantes locales dans un processus de délimitation participatif. Les principes qui sous-tendent le processus sont :

- le PNVi constitue un patrimoine national et international que seul un décret présidentiel peut changer
- les limites sont celles originellement publiées en 1935 et 1950
- les communautés locales doivent en connaître exactement l'emplacement afin de planifier leurs activités traditionnelles
- les délimitations, qu'elles soient naturelles ou aménagées, doivent être acceptées par tous et officiellement enregistrées (points GPS, placement d'indicateurs et description écrite des sites)
- autant que faire se peut, l'ICCN doit aider les communautés locales qui expriment une volonté de respecter les limites du parc à obtenir en compensation des terres en dehors des limites du parc

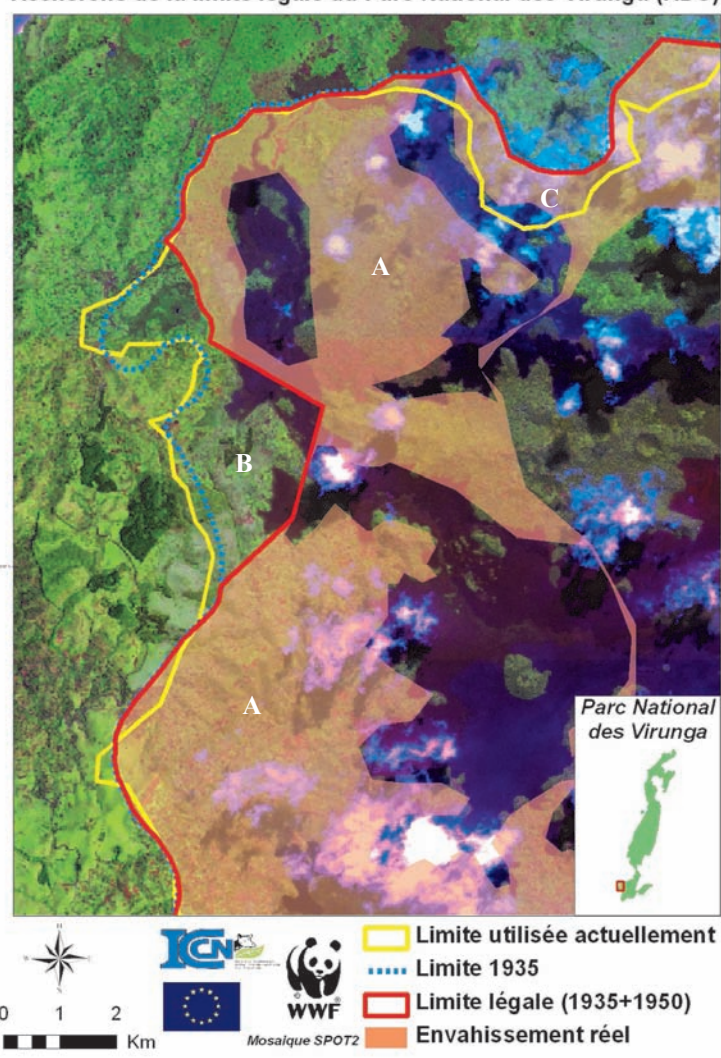
La méthode suppose que l'on travaille secteur par secteur avec une commission mixte composée de représentants du bureau du Gouverneur, du cadastre, des autorités traditionnelles, WWF et ICCN. Les géomètres, les agronomes et toute personne ressource possédant une connaissance historique particulière de la zone doivent également être impliqués.

Les désaccords sont résolus par consensus et les décisions formellement actées. Les repères physiques sont ensuite placés et un rapport certifié est signé conjointement par l'ICCN et les autorités traditionnelles.

Ce processus est la base sur laquelle les évacuations volontaires des gens illégalement installés dans le parc s'effectuent. L'ICCN et ses partenaires de la conservation aident à identifier les zones où ces populations peuvent être réinstallées et à négocier avec les communautés qui les hébergeront. Ce sont déjà près de 70.000 personnes qui ont été volontairement évacuées du parc. Les populations vivant en bordure et respectant les limites du parc reçoivent un appui de l'ICCN. Cela peut prendre plusieurs aspects, allant de mise en place de pépinières villageoises à celles de diverses infrastructures sociales (captage de sources, écoles, dispensaires, etc.).

Source: WWF - PNVi.

Recherche de la limite légale du Parc National des Virunga (RDC)



La carte illustre la confusion existante concernant la délimitation du parc dans le secteur de Kiroliwre, au sud du PNVi. L'ICCN tente de faire respecter la limite marquée en jaune, qui suit plus ou moins la délimitation d'origine de 1935 (pointillés bleus) plutôt que la délimitation légale correspondant aux modifications de 1950 (ligne rouge). Si quasiment toute la zone est illégalement occupée, (A - zones en rose), l'interprétation erronée de l'ICCN signifie que dans certains endroits, on expulse des gens qui ont le droit d'être là (B) alors qu'on accepte par ailleurs la présence de gens à l'intérieur du parc (C).

Carte: Bruno Hugel, WWF

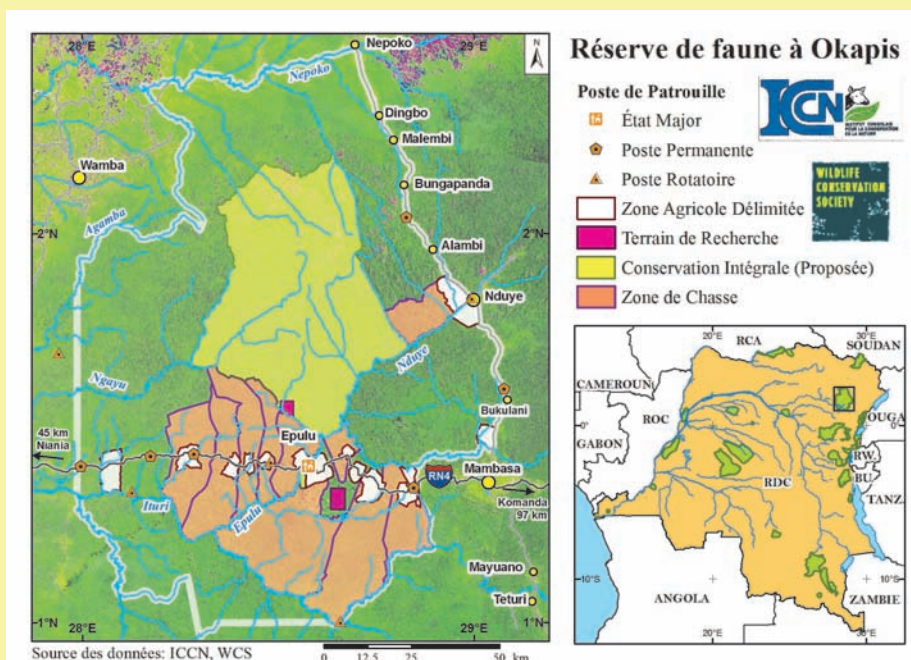
ENCADRÉ 9. ZONAGE DES ACTIVITÉS HUMAINES ET GESTION DE L'IMMIGRATION DANS LA RÉSERVE DE FAUNE À OKAPIS.

La Réserve de faune à Okapis possède plusieurs campements à l'intérieur de ses limites. Ces enclaves sont des villages situés le long de la route nationale RN4 et le long de la limite qui existait avant la création de la réserve. Les pygmées Mbuti et Efe vivent également dans la réserve et sont autorisés à poursuivre leurs activités traditionnelles de chasse et de cueillette. S'assurer que les activités humaines exercées dans la réserve ne menacent pas l'intégrité du site est un des principaux défis que l'ICCN doit relever.

La récente période de conflit, suivie d'initiatives de réhabilitation après les accords de paix, a introduit de nouveaux défis. L'émigration pour fuir la guerre et la surpopulation des hautes terres à l'Est ont amené de nombreuses nouvelles familles à s'installer dans les villages de la réserve le long de la RN4. Le problème a été exacerbé par la réhabilitation de cette route qui d'un simple sentier pendant 20 ans est brusquement redevenue un axe de communication majeur emprunté chaque mois par des centaines de véhicules qui transportent des populations en quête de nouvelles terres. Cela s'est également traduit par une augmentation sans précédent du volume de ressources naturelles illégalement sorties de la forêt de l'Ituri (viande de brousse, bois et autres PFNL).

Depuis 2000, l'ICCN et ses partenaires WCS et GIC, à travers le programme UNESCO, ont développé des stratégies pour gérer ces épineux problèmes d'immigration et d'exploitation non durable des ressources naturelles par les villageois de la RFO. A travers un processus participatif impliquant toutes les parties prenantes, une série de zones agricoles sont en cours d'établissement autour des villages et des règles et principes sur le type et l'échelle des activités dans ces zones sont formellement validés par tous. En retour, la RFO aide les résidents à développer des activités agricoles plus durables en diversifiant et améliorant les pratiques agricoles. Parallèlement un système pour suivre et contrôler l'immigration dans la réserve a été mis en place afin de stabiliser le nombre d'arrivants dans les zones agricoles.

L'intégration des besoins particuliers des pygmées Mbuti et Efe dans la stratégie de gestion de la réserve constitue un défi particulier. Leur mode de vie semi-nomade de chasseurs-cueilleurs et leur relation particulière avec les communautés bantoues, décrite par les anthropologues comme « clientélisme politique » (une relation volontaire entre deux parties où les pouvoirs et accès aux ressources ne sont pas égaux), rend la gestion particulièrement complexe. Si la chasse traditionnelle et les activités de cueillette dans la réserve sont maintenues, il est évident que les limites doivent en être fixées. Les résultats du bio-monitoring mettent clairement en évidence que les niveaux actuels de chasse au filet, ainsi que la chasse au piège pratiquée par les bantous résidents qui approvisionnent les réseaux commerciaux de viande de brousse, réduisent de manière significative les populations d'ongulés. La création d'un système de zonage de la chasse, avec des règles acceptées et respectées par tout le monde, combinée avec une zone de protection intégrale, permettra de pérenniser les ressources qui constituent la base de leur mode de vie traditionnel.



Introduction de nouveaux concepts de conservation communautaire

Historiquement, l'ICCN était l'un des leaders de la gestion des aires protégées en Afrique. Malheureusement, les années de troubles et de négligence n'ont pas permis à l'ICCN de suivre les tendances récentes en matière de conservation, qui mettent davantage l'accent sur la consultation plutôt que sur la seule coercition. Dans le contexte qui caractérise la RDC, l'application de la loi et la gestion des forces militaires incontrôlées resteront à court terme des composantes importantes de la gestion d'aires protégées. Cependant la préservation des parcs ne sera durablement assurée que si les communautés locales comprennent qu'il est dans leur intérêt de les soutenir.

Un des objectifs du projet consistait donc à appuyer l'ICCN pour élaborer une stratégie nationale pour la conservation communautaire. Elle a été préparée avec l'appui technique de FFI, en étroite collaboration avec le PNUD/GEF, et a associé l'ensemble des partenaires de la conservation. Elle constitue désormais le document de référence pour toutes les aires protégées en RDC.

Appliquant cette stratégie, le projet a également développé un programme de formation pour les agents intervenant sur cette thématique. Les sessions de formation sont délivrées au personnel clé de tous les sites du patrimoine mondial et autres aires protégées en RDC.

La conservation communautaire doit être adaptée aux spécificités de chacun des sites. Toutefois, un élément commun à toutes les activités de conservation communautaire est le dialogue permanent à instaurer entre les différents protagonistes. C'est par ce dialogue que les problèmes et aspirations de chaque partie peuvent être exposés et des solutions négociées sur la base d'une répartition claire des droits et des responsabilités. Des initiatives pilotes ont été développées au cours de la première phase du projet et des activités plus substantielles ont été également initiées au cours de la mise en œuvre de la seconde phase (Encadrés 8 et 9).

RENFORCEMENT ET COORDINATION DES PARTENARIATS

La coordination entre partenaires

Une bonne coordination entre les différents acteurs est un élément clé pour le succès d'une intervention et là encore, le rôle de l'UNESCO a été essentiel. Les ONG environnementales et les bailleurs de fonds ont parfois du mal à travailler en phase mais dans le cas présent, la crise était si profonde que l'UNESCO s'est constituée en pilier sur lequel les partenaires se sont appuyés pour travailler en synergie. Le fondement de cette coordination est la Coalition pour la Conservation au Congo (*CoCoCongo*), un concept issu du noyau que formaient l'ICCN et ses partenaires lorsqu'ils s'étaient réunis pour la première fois à Nairobi en 1998 (à l'initiative de la GTZ) pour discuter des mesures d'urgence à prendre en faveur des sites du patrimoine mondial. Le *CoCoCongo* est composé de l'ICCN, de ses partenaires pour la conservation et des agences de développement qui contribuent financièrement. Il est basé à Kinshasa et assure une approche concertée et coordonnée au niveau national. Il est un outil important pour la communication avec la communauté internationale et est également un point de référence pour les nouveaux partenaires souhaitant se joindre aux efforts en cours.

Chaque site du patrimoine mondial possède un Comité de Coordination du Site (*CoCoSi*) créé pour garantir la coordination entre partenaires sur le terrain et s'assurer que les priorités de l'ICCN sont bien prises en considération. Cette structure innovante s'est révélée efficace et a permis à l'ICCN de réaffirmer son leadership dans les sites, un rôle qui avait été éclipsé durant les périodes de troubles, quand chaque partenaire avait tendance à travailler de manière isolée, soucieux avant tout de relever les défis sur le terrain. Le *CoCoSi* a depuis été reproduit au sein du réseau d'aires protégées de la RDC.

La diplomatie de la conservation, le lobbying et la communication

Un appui effectif sur le terrain dépend de la compréhension, par l'ensemble des parties en présence, de l'importance des sites, et de l'appui apporté au personnel de l'ICCN et de ses partenaires pour mener les activités de conservation. Dès le début du conflit, des missions diplomatiques ont été dépêchées pour rencontrer les divers protagonistes et obtenir un accord pour la poursuite des activités de conservation. Ces missions supposaient des rencontres au plus haut niveau avec les autorités compétentes de chaque pays impliqué dans le conflit ainsi qu'avec les commandements des différentes forces armées opérant dans la région. L'ensemble était coordonné avec la force de maintien de la paix des Nations-Unies, la MONUC, et l'armée congolaise. Elles étaient accompagnées de campagnes d'information dans les médias afin de révéler la triste situation de ces sites. Des réunions tripartites entre les autorités en charge des aires protégées dans les zones contrôlées par le gouvernement et les zones sous contrôle des rebelles étaient organisées en terrain neutre à Nairobi. La sensibilisation menée par les missions de l'UNESCO a permis d'infléchir certains excès de l'armée congolaise dans les parcs et d'obtenir l'appui politique nécessaire pour traiter le problème de l'implantation illégale dans ces mêmes parcs.

ENCADRÉ 10. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT DE LA RDC À LA CONFERENCE DES BAILLEURS DE PARIS EN 2004

- Mettre en place un fonds fiduciaire pour la réhabilitation des sites du patrimoine mondial, avec une contribution inscrite à la Loi de Finances publiée par la RDC dès 2005 ;
- Prendre des mesures effectives afin d'évacuer les troupes et populations civiles ayant envahi les sites et contribué à leur dégradation ;
- Participer à la protection et à la restauration de l'intégrité des sites du patrimoine mondial ;
- Garantir le paiement des salaires au personnel des sites ;
- Appuyer le travail de l'ICCN ;
- Assurer que l'intégrité des sites est respectée et prendre en compte les intérêts des populations locales en encourageant le développement participatif et les projets de reconstruction ;
- Garantir que les populations bénéficient de manière correcte des retombées des bénéfices financiers générés par l'écotourisme.

Au niveau national et international, le Comité du patrimoine mondial a renforcé le dialogue avec la communauté de la conservation et assuré le lobbying pour accroître son implication. En septembre 2004 le Centre du patrimoine mondial a organisé une conférence internationale pour les bailleurs et les partenaires de la conservation au Siège de l'UNESCO à Paris. Plus de 240 participants y ont pris part, créant ainsi le forum idéal pour démontrer à la communauté internationale l'engagement de l'ICCN en faveur de la conservation de la biodiversité, en dépit des circonstances prévalant dans le pays, et pour militer en faveur d'un appui politique et financier accru pour les sites du patrimoine mondial en RDC (Encadré 10). Des engagements importants envers l'ICCN en faveur des sites du patrimoine mondial furent pris par la Belgique, l'Italie, l'Allemagne (GTZ et KfW), les USA

(CARPE), l'Union Européenne, la Banque Mondiale-GEF, le PNUD-GEF et l'UNF.

Le comité du patrimoine mondial de l'UNESCO se montra également particulièrement efficace pour développer un lobbying au plus haut niveau de l'Etat afin que :

- les travaux de réhabilitation de la RN3 et de la RN4, qui traversent respectivement le Parc national du Kahuzi-Biega et la Réserve de faune à Okapis soient suspendus jusqu'à ce qu'une étude d'impact environnemental soit réalisée et que des mesures de compensation agréées par tous soient prises ;
- les permis miniers attribués récemment et empiétant sur trois sites du patrimoine mondial soient de nouveau examinés, et qu'un groupe de travail technique mixte soit mis en place pour assurer le suivi de ce dossier ;
- des assurances formelles soient obtenues du gouvernement afin que les permis d'exploitation pétrolière attribués à Dominion Congo Limited, qui englobent la totalité des secteurs centre et sud du Parc national des Virunga, respectent le statut du parc ;
- une meilleure collaboration soit développée entre l'ICCN et la MONUC et les FARDC, pour

permettre à l'ICCN de poursuivre ses activités de conservation. Dans certains cas la MONUC a participé à des activités conjointes de surveillance et a facilité des rencontres avec des groupes rebelles contrôlant certains sites. Les FARDC et la MONUC sont aussi membres d'une série de comités, connus comme *Comités de Sauvegarde*, pour les différents sites.

Financement durable

Dans la première phase du programme, de 1999 à 2004, plus de 60% du budget du projet étaient affectés au paiement des primes sur les salaires du personnel des parcs permettant ainsi la poursuite des activités de conservation sur le terrain. Durant la seconde phase, tout en continuant à dépendre des bailleurs de fonds pour le paiement des gardes sur le court terme, il était essentiel de s'orienter vers une solution à plus long terme pour financer le fonctionnement des cinq sites du patrimoine mondial.

En travaillant étroitement avec les spécialistes en financement durable du WWF, l'UNESCO a développé un concept pour un fonds fiduciaire avec lequel elle a démarché des bailleurs. Ce fonds bénéficie de garanties légales et fiscales et apporte toutes les assurances aux nouveaux partenaires. Son capital sera investi à très long terme sur les marchés financiers internationaux et le retour sur investissement sera utilisé pour couvrir les besoins financiers des aires protégées prioritaires et la gestion des ressources naturelles dans leur périphérie. Le fonds sera géré par un conseil d'administration indépendant et représentatif des acteurs en présence, avec une majorité de membres issus du secteur privé. Les sources potentielles de financement incluent à la fois les bailleurs nationaux et internationaux et pourrait intégrer les contributions résultant de conversion de dettes, de crédits carbone. Un gestionnaire internationalement reconnu pour ses compétences va gérer les placements sur la base d'instructions fournies par le conseil d'administration en respectant des critères sociaux et environnementaux spécifiques. La stratégie d'investissement devrait être basée sur une diversification des types de produits et de marchés.

Le gouvernement belge a déjà réservé 1 million d'Euro pour constituer ce fonds fiduciaire

Ci-dessous: l'appui direct aux gardes de l'ICCN avec fourniture d'équipement de terrain, versement de primes et formation a permis aux sites du patrimoine mondial en RDC de surmonter la période de conflits. Plusieurs agents de l'ICCN, ainsi que des membres de leurs familles, ont perdu la vie pendant cette période trouble.

Photo © Kim S. Gjerstad



et d'autres potentiels investisseurs, comme la France, l'Allemagne et le Royaume Uni ont également manifesté leur intérêt. En juin 2008, le gouvernement de la RDC a mis en place un comité de pilotage chargé de définir le profil du fonds, d'élaborer ses outils de gestion et de mobiliser des ressources financières. Le comité de pilotage sera composé de représentants du gouvernement, de la société civile, d'ONG environnementales, d'agences de développement et du secteur privé.

10 ANS PLUS TARD EN RDC....

Il est largement acquis que sans l'appui, à un moment si critique, du projet « Conservation de la biodiversité dans les zones de conflit armé » et sans l'engagement remarquable du personnel de l'ICCN sur le terrain ainsi que celui de ses partenaires restés à ses côtés pendant la crise, il ne resterait pas grand-chose de la valeur universelle exceptionnelle des sites du patrimoine mondial de la RDC. La forte pression exercée sur ces biens et qui menaçait de les submerger a pu être contenue et l'ICCN a pu peu à peu reprendre, au cours des 8 années qui ont suivi, le contrôle sur les aires protégées. Il y a de nombreuses raisons d'être optimiste. L'ICCN a restauré son autorité sur la Réserve de faune à okapis. Aux Virunga, il est parvenu à obtenir le déplacement volontaire, hors des limites du bien, des occupants illégaux installés dans le Parc. A la Garamba, c'est la diminution de la pression du braconnage qui a pu être obtenue.

Toutefois, la bataille est loin d'être gagnée et de nouvelles crises continuent d'agiter la région, mettant à rude épreuve la détermination de l'ICCN et de ses partenaires. Début 2009, de nouveaux combats éclataient à l'est du Congo, à la suite des efforts du gouvernement pour neutraliser les groupes rebelles CNDP, FDLR et LRA. Ces combats ont affecté les Parcs nationaux du Kahuzi-Biega, des Virunga et de la Garamba. Dans chaque site, et à des niveaux variés, perdurent l'exploitation illégale des ressources naturelles ainsi que des implantations illégales de population. Cependant, le répit obtenu grâce au soutien de la communauté internationale pendant la période de crise a permis à l'ICCN de se rassembler et de préparer sa mutation d'une situation de gestion de crise vers un mode plus réfléchi, avec des objectifs à long terme basés sur une stratégie affirmée et bénéficiant de l'appui de la communauté internationale.

Le projet a démontré comment la Convention du patrimoine mondial peut mobiliser la communauté internationale en période de crise et exercer une pression afin de résoudre des problèmes affectant des sites à fort capital écologique. Le contexte particulier dans lequel ce projet a opéré a mis en évidence la valeur ajoutée que confère une vision commune partagée par plusieurs partenaires travaillant de concert sur le terrain. Les partenaires ont collaboré pour développer des liens novateurs entre conservation de la biodiversité et développement durable, des modèles répliquables ont été développés au niveau des sites pour traiter les menaces sur la biodiversité.

L'attention suscitée par l'intervention de l'UNESCO a rehaussé l'importance de la conservation de la biodiversité, en RDC mais plus globalement en Afrique centrale, et a ouvert la voie pour étendre la notion de patrimoine mondial dans le bassin du Congo.

Glacier et neiges éternelles sur l'Equateur. Le massif du Ruwenzori, un des éléments exceptionnels ayant justifié l'inscription du Parc national des Virunga sur la Liste du patrimoine mondial. Le Parc a pu survivre à la période de guerre grâce à l'appui de l'UNESCO et la coalition d'ONG internationales de conservation

Photo © Kim S. Gjerstad



PRÉPARER LE TERRAIN POUR DE NOUVEAUX SITES DU PATRIMOINE MONDIAL EN AFRIQUE CENTRALE

L'INITIATIVE POUR LE PATRIMOINE MONDIAL FORESTIER D'AFRIQUE CENTRALE (CAWHFI)

Bien que la RDC se taille la part du lion des forêts d'Afrique centrale et compte un nombre important de sites du patrimoine mondial, il existe d'autres sites hors de la RDC qui ont une importance exceptionnelle et pourraient prétendre au statut de site du patrimoine mondial. En capitalisant sur le succès du projet en RDC, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO appuie, depuis 2004, une série d'interventions qui ouvrent la voie pour intégrer de nouveaux sites. Ces initiatives sont réalisées dans le cadre de l'Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale, connue sous l'acronyme CAWHFI (*Central African World Heritage Forest Initiative*).

CAWHFI est une collaboration entre le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, la FAO, des ONG internationales de conservation (WWF, WCS, CI) et les autorités nationales en charge des aires protégées dans la sous-région. L'initiative est financée par la Fondation des Nations Unies, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial et la Commission Européenne. Les ONG participant au programme apportent des fonds de contrepartie. Le projet a adopté une approche en 4 volets :

- appui sur le terrain pour renforcer la gestion d'aires protégées identifiées de par leur potentiel pour accéder au statut de site du patrimoine mondial ;
- Travailler avec le secteur privé et les parties prenantes locales afin de promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles, en particulier le commerce du gibier, dans les paysages multi-usages où sont localisés les séries d'aires protégées concernées ;
- Utiliser le processus du patrimoine mondial pour améliorer la sensibilisation aux richesses naturelles exceptionnelles de ces sites et appuyer les gouvernements pour identifier et prioriser les sites qui, par une inscription sur la liste du patrimoine mondial, assureraient une meilleure représentation des valeurs universelles exceptionnelles du patrimoine naturel de la région ;
- Appui au développement de mécanismes de financement durable pour la conservation

L'approche par paysages transfrontaliers qui caractérise CAWFHI est totalement en phase avec les priorités stratégiques de la COMIFAC et du PFBC. Elle se concentre sur trois paysages exceptionnels :

- i. Konkouati-Mayumba-Gamba (Républiques du Gabon et du Congo)
- ii. Tri National de la Sangha (TNS) (Républiques du Cameroun et de Centrafrique)
- iii. Tri National Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) (Républiques du Gabon, du Cameroun, et du Congo)

Chacun de ces paysages transfrontaliers regroupe un ensemble d'aires protégées couvrant 25% de la superficie totale des paysages.

PAYSAGE DE GAMBA-MAYUMBA-CONKOUATI



Le paysage Gamba-Mayumba-Conkouati en bref *

Pays concernés : Républiques du Congo et du Gabon

Coordonnées : 1°36'26"S à 4°26'26"S; 9°15'48"E à 12°24'28"E

Superficie : 47.346 km², dont 36.926 km² terrestre et 10.420 km² marine

Altitude : 0 – 840 m

Ecorégions terrestres : Forêts congolaises atlantiques ; mosaïques savane-forêt congolaises de l'ouest

Ecorégions aquatiques : écorégion côtière équatoriale occidentale la plus méridionale

Aires protégées

Parc national de Loango, 153.581 ha, 2002, Gabon

Parc national de Moukalaba-Doudou, 502.805 ha, 2002, Gabon

Parc national de Mayumba, 80.000 ha, 2002, Gabon

Parc national de Conkouati-Douli, 505.000 ha, 1980/1999, République du Congo

Domaine de chasse de Ngové-Ndongo, 1956, Gabon (statut légal en cours de redéfinition)

Domaine de chasse d'Iguela, 1962, Gabon (statut légal en cours de redéfinition)

Domaine de chasse de Moukalaba, 20.000 ha, 1962, Gabon (statut légal en cours de redéfinition)

Domaine de chasse de Sette Cama, 1962, Gabon (statut légal en cours de redéfinition)

Réserve de faune de la plaine Ouanga, 1962, Gabon (statut légal en cours de redéfinition)

Aire d'exploitation rationnelle de faune des Monts Doudou, 1988 (quasiment entièrement redéfinie comme Parc national de Moukalaba-Doudou ; statut légal des zones restantes pas encore défini)

Partenaires de l'UNESCO : WWF, WCS.

(*) Sources : l'Etat des Forêts 2006 et WWF Gabon

Situé le long de la côte Atlantique du Gabon et du Congo, le paysage de Gamba-Mayumba-Conkouati couvre 53.290 km², dont les trois quarts sont au Gabon. Il est centré sur les parcs nationaux de Loango, de Moukalaba-Doudou et de Mayumba au Gabon et du parc national de Conkouati-Douli au Congo. Mayumba et Conkouati-Douli ont une partie marine qui s'étend respectivement à 15 et 22 km de la côte; étant contigus, ils offrent 120 km de zone côtière protégée. Le paysage comprend également 1.500 km² de concessions forestières, 4.300 km² de permis d'exploration et de production de pétrole et de gaz, un élevage de bétail de 1.000 km² au Gabon et 276 km² de plantations d'eucalyptus au Congo.

Le paysage est particulièrement varié car à la conjonction de trois des 200 écorégions identifiées par le WWF (*WWF Global 200 Ecoregions*): la forêt équatoriale atlantique, les mosaïques savane-forêt congolaises de l'ouest et les mangroves côtières guinéo-congolaises. Ce mélange d'écosystèmes forme une biodiversité exceptionnellement riche et place le paysage parmi les priorités pour la conservation au niveau régional. Plus de 11% d'espèces de plantes du paysage sont endémiques à cette zone biogéographique. La diversité floristique de Mont Doudou est particulièrement élevée, ce qui tend à confirmer la théorie selon laquelle les Monts Doudou seraient une zone refuge forestière du Pléistocène. La diversité de la flore du paysage est à rapprocher de la diversité de sa faune, tant terrestre qu'aquatique. Il abrite d'importantes populations de grands mammifères comme l'éléphant de forêt, le gorille de plaine de l'ouest, le chimpanzé, le mandrill, le buffle de forêt, l'hippopotame et probablement la population la plus importante de lamantins en Afrique de l'ouest. Le fait que plusieurs de ces espèces puissent être observées en bord de mer fait de ce paysage un endroit très particulier. Le spectacle est encore renforcé par la présence du crocodile du Nil, de 4 espèces de tortues marines et de 17 espèces de cétacés, dont 5 espèces de baleines dans les eaux au large du paysage. Les baleines à bosse, migrant pour leur reproduction de l'océan austral vers les chaudes eaux tropicales sont particulièrement abondantes entre juin et octobre. On estime que 10% de la population mondiale de baleines à bosse se reproduit dans le Golfe de Guinée. Les 120 km de côte protégée des parcs nationaux de Mayumba et Conkouati-Douli constituent également la plus importante zone au monde pour la reproduction des tortues-luth.

Les ressources naturelles du paysage, en particulier le poisson et le gibier, sont essentielles au mode de vie des populations. Celles-ci sont estimées à 26.000 personnes. L'exode rural a réduit la densité de population à 0,7 personne/km² mais les grandes villes dans ou à proximité du paysage exercent une forte pression sur ses ressources naturelles. Les villes les plus importantes sont Gamba, créée par Shell Gabon en 1963, et Mayumba. La seconde plus grande ville du Congo, Pointe-Noire, est située juste au sud du parc national de Conkouati-Douli. Avec une population d'environ 663.400 personnes (recensement de 2005), les marchés urbains de Pointe Noire ont un impact particulièrement élevé aux ressources naturelles du Parc national de Conkouati-Douli.

Les principales pressions directes sur la biodiversité sont les pratiques non durables de chasse et de pêche locale et commerciale, l'exploitation forestière non durable, les pratiques agricoles non durables, les risques de pollution liés à l'exploitation pétrolière on-shore et off-shore, et les impacts environnementaux des futures activités minières. Plusieurs compagnies se sont vues attribuer des permis d'exploration pétrolière, de gaz et minière recouvrant l'ensemble des parcs nationaux du paysage. La production pétrolière off-shore dans les parcs nationaux de Mayumba et de Conkouati-Douli est déjà en cours.

En haut: Une baleine à bosse au large du parc national de Mayumba au Gabon. On estime que 10% de la population des baleines à bosse viennent se reproduire dans le golfe de Guinée.

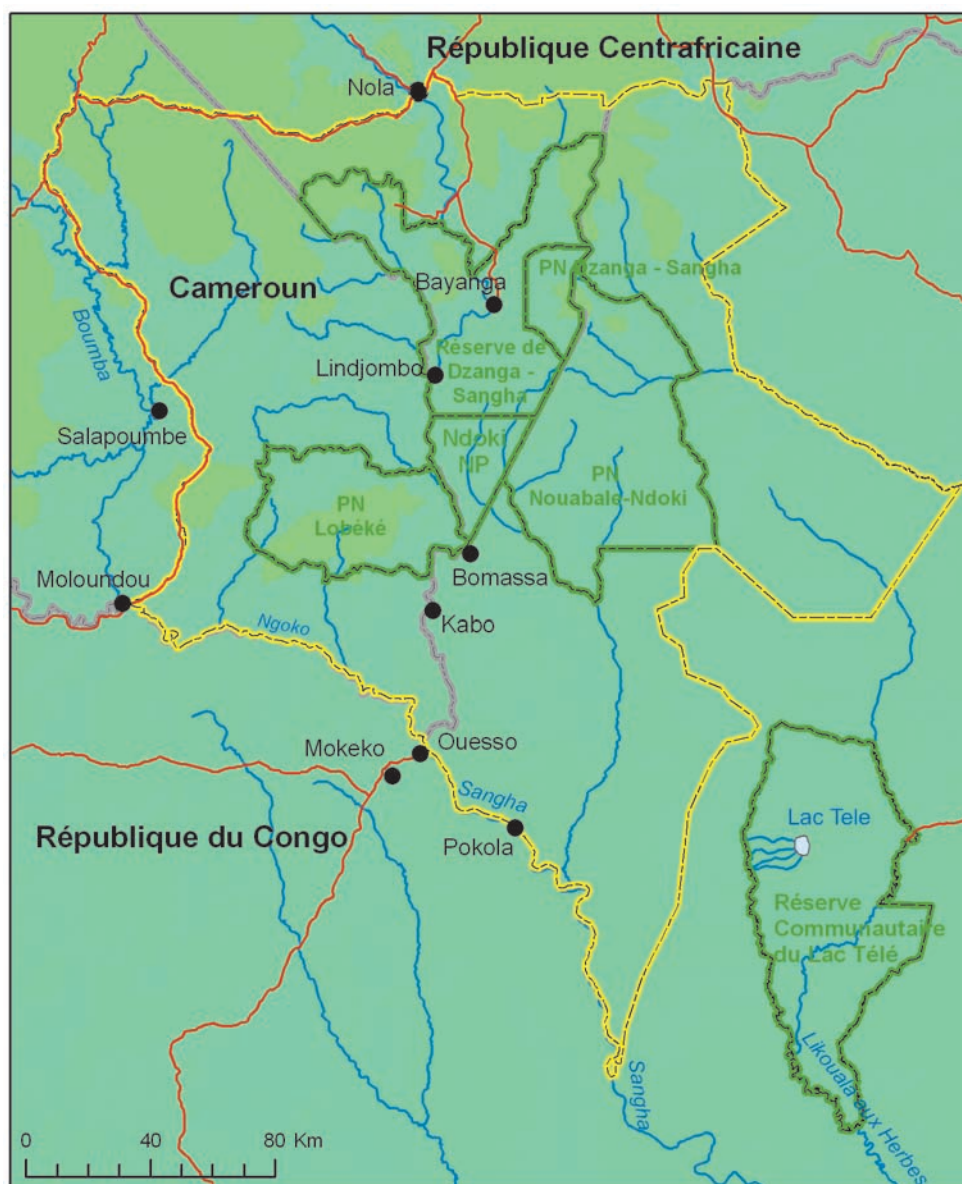
Photo © Tim Collins - Ocean Giants/WCS

En bas: Dans le complexe des aires protégées de Gamba, au Gabon, les éléphants de forêt fréquentent les plages et les lagunes du littoral.

Photo © A. Marin



PAYSAGE DU TRI-NATIONAL DE LA SANGHA



Le paysage des Tri-National de la Sangha en bref

Pays concernés : République du Congo, du Cameroun et de la Centrafrique.

Coordonnées : 3°32'12"S à 0°40'29"S; 15°28'26"E à 1°34'08"E

Superficie : 36.236 km²

Altitude : 330 - 700 m

Ecorégions terrestres : Forêts congolaises du nord ouest.

Ecorégions aquatiques : écorégion de la Sangha

Aires protégées :

Parc national Nouabalé-Ndoki, 419.000 ha, 1993, République du Congo

Parc national de Lobéké, 43.000 ha, 2001, Cameroun

Parc national de Dzanga-Ndoki, 125.100 ha, 1990, RCA

Réserve spéciale de Dzanga-Sangha, 310.100 ha, 1990, RCA

Partenaires de l'UNESCO : WWF, WCS.

(*) Source: Etat des forêts 2006

Comme son nom le suggère, ce paysage couvre trois pays et est traversé du nord au sud par la rivière Sangha. Il recèle de vastes étendues de forêt intacte, offrant une quasi intégrité écologique et abritant une des plus grandes populations de mammifères d'Afrique, en particulier d'éléphants et de gorilles. Les perspectives de conservation sur une si grande zone sont particulièrement prometteuses, les aires protégées couvrant 21,5% du paysage avec des accords formels entre les trois pays concrétisés depuis 2000. Il existe un excellent potentiel pour le développement de l'écotourisme, en particulier pour l'observation de l'éléphant de forêt et du gorille, permettant de concentrer l'intérêt international sur le paysage. Le tourisme cynégétique qui a une forte valeur ajoutée économique est développé au Cameroun et en RCA, et a un potentiel considérable.

Dans sa partie congolaise le paysage couvre une superficie de 21,470 km², incluant le parc national de Nouabalé-Ndoki et cinq concessions forestières en exploitation qui jouent le rôle de zones tampons par rapport au parc. La partie centrafricaine couvre 4,644 km², composée essentiellement du parc national de Dzanga-Ndoki, divisé en deux secteurs, Dzanga et Ndoki, et de la réserve spéciale de Dzanga-Sangha jouant le rôle de zone tampon entre les deux secteurs. Les deux unités d'aménagement dans la réserve spéciale de Dzanga-Sangha ne sont actuellement pas exploitées. La partie camerounaise est centrée sur le parc national de Lobéké entouré au nord, ouest et sud par des zones tampons comprenant six zones cynégétiques villageoises, sept concessions de chasse sportive et 14 unités d'aménagement forestiers attribuées à cinq exploitants.

La composition végétale de ce paysage comprend la forêt de terre ferme semi-décidue, la forêt mono dominante à *Gilbertiodendron*, la forêt à Marantaceae, la forêt marécageuse, et la

La très connue saline (bai) de Bayanga, dans la partie centrafricaine du paysage du Tri-National de la Sangha attire de grands rassemblements d'éléphants de forêt.

Photo © A. Billand, CIRAD



forêt ripicole à *Uapaca*. Plusieurs espèces à forte valeur commerciale présentes dans ce paysage figurent sur la liste rouge de l'IUCN des espèces menacées ou vulnérables, incluant afromosia, ebène, sipo, sapelli, et acajou. Les quatre aires protégées constituent un sanctuaire de première importance pour ces espèces à fort potentiel économique.

Le paysage abrite nombre des mammifères emblématiques d'Afrique tels que l'éléphant de forêt, le gorille de basse altitude de l'ouest, le bongo, le buffle de forêt et l'hylochère. Cela est partiellement dû à la présence de plus de 100 clairières (localement connues sous le nom de *bais*) où ces espèces se retrouvent, attirées par les sels minéraux et la végétation qui tapisse ces zones ouvertes dans la forêt. Au Cameroun, certains de ces bais attirent des quantités très élevées de perroquets gris. Ces zones offrent un potentiel certain pour le développement de l'écotourisme. Une remarquable population de chimpanzés, sans contact antérieur avec l'homme, a été découverte au sud du parc national de Nouabalé-Ndoki, dans le triangle de Goualogou. Du fait de l'isolement de cette zone forestière, les chimpanzés n'éprouvent aucune crainte vis-à-vis de l'homme, ce qui a permis aux scientifiques de réaliser d'étonnantes études de comportement sur les outils utilisés par ces animaux.

Les menaces sur le paysage sont le braconnage commercial du gibier, le braconnage des éléphants pour l'ivoire, l'exploitation forestière non aménagée et l'exploitation minière artisanale. Le trafic des perroquets gris (en bas à droite) est également une autre menace.

Photos © Reto Kuster

La densité démographique du paysage est de 0,7 habitant/km², mais la majorité de la population se concentre dans les centres urbains et les campements forestiers. Dans les parties centrafricaine et congolaise, environ 30% de la population sont composés de divers groupes semi-nomades (Baka, Bambendzélé, Bangombé). L'influence de l'exploitation forestière sur la démographie est parfaitement illustrée dans ce paysage où des accroissements annuels de population de plus de 10% ont été constatés dans et autour des campements forestiers. Les populations immigrantes exercent de fortes pressions sur les ressources naturelles car elle,

ne respectent plus les modes traditionnels d'exploitation. Si l'activité forestière demeure la principale occupation humaine dans le paysage, l'exploitation minière artisanale (particulièrement pour le diamant), la chasse, la pêche et l'agriculture n'en sont pas moins également importantes.

WWF et WCS ont été actifs dans cette zone au cours des deux dernières décennies et furent des artisans essentiels, avec l'appui de la GTZ, de la création de la Fondation de la Sangha Tri-National, première initiative de conservation transfrontalière de ce genre en Afrique. Après dix années de négociation, la fondation est opérationnelle avec un capital initial de 12 millions € (Encadré 11).



ENCADRÉ 11. LA FONDATION DU TRI NATIONAL DE LA SANGHA. EXEMPLE D'UN FONDS DE CONSERVATION POUR LE FINANCEMENT DURABLE D'AIRES PROTÉGÉES.

Le Tri-National de la Sangha (TNS) couvre une superficie de 28.000 km² de forêt de basse altitude et comprend les trois parcs nationaux de Lobéké au Cameroun, de Dzanga-Ndoki en RCA et de Nouabalé-Ndoki au Congo ainsi que leurs zones tampons. Le processus de mise en place du fonds fiduciaire pour le Sangha Tri-National (*"Fondation pour le Tri-National de la Sangha"*) fut appuyé principalement par la Banque Mondiale/WWF Alliance pour la conservation des forêts et leur utilisation durable, GTZ, Wildlife Conservation Society (WCS), la Coopération française, l'AFD et le programme de l'USAID CARPE (Central African Regional Program for the Environment).

La Fondation fut créée en Mars 2007 sous la forme d'une association régie par la législation britannique, et dotée d'une agence d'exécution basée en Afrique centrale. Des accords formels définissent les termes de la collaboration entre la Fondation et chacun des trois pays. Celle-ci est gérée par un conseil d'administration composé de 11 membres composé de représentants des gouvernements du Cameroun, du Congo, de la RCA, de WCS, du WWF, de Regenwald Stiftung, de KfW, de l'AFD et de la société civile. Près de 12 millions d'euros ont déjà été mobilisés par la KfW, l'AFD et Regenwald Stiftung via la "Krombacher Regenwald Kampagne". Ces fonds seront investis sur les marchés financiers internationaux afin de produire un revenu régulier permettant de couvrir le financement d'activités identifiées pour la conservation et la gestion durable des ressources naturelles dans le TNS. Un financement récent de la Commission Européenne à CAWHFI devrait permettre à la Fondation d'attribuer une série de petites subventions, totalisant 400.000 euros sur une période de trois ans, au profit du parc et des parties prenantes éligibles.

Source: http://carpe.umd.edu/tns_foundation, CE, WWF.



Le bai de Mbeli au parc national de Nouabalé-Ndoki - lieu privilégié pour observer la grande faune forestière typique d'Afrique centrale. Photo © M. Azink & J. Oonk

PAYSAGE DU TRIDOM



Le paysage Trinational Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) en bref *

Pays concernés : République du Gabon, du Congo et du Cameroun

Coordonnées : 3°29'53"N à 0°26'28"N; 11°51'54"E à 15°57'21"E

Superficie : 186.500 km²

Altitude : 300 - 1000 m

Ecorégions terrestres : forêts congolaises du nord ouest

Ecorégions aquatiques : écosystème côtier équatorial du sud ouest ; écorégion de la Sangha

Aires Protégées :

Parc national d'Odzala-Koukoua, 1.350.000 ha, 1935/1999, République du Congo

Parc national de Minkébé, 756.700 ha, 1997/2000/2002, Gabon

Parc national de l'Ivindo, 300.000 ha, 1971/2002, Gabon

Parc national de Mwanga, 116.500 ha, 2002, Gabon

Parc national Boumba-Bek, 238.255 ha, 2005, Cameroun

Parc national Nki, 309.365 ha, 2005, Cameroun

Réserve de faune du Dja, 526.000 ha, 1950, Cameroun (Site du patrimoine mondial)

Sanctuaire de gorille de Mengame / complexe Kom, 95.800 ha, Cameroun (classement en cours)

Sanctuaire de gorilles de Lossi, 38.000 ha, 2001, Congo

Partenaires de l'UNESCO : WWF, WCS, CI / CyberTracker Conservation

(*) Sources : Etat des forêts 2006 & WWF Gabon

Le paysage des TRIDOM couvre une superficie de 186,500 km², soit quatre fois plus grand que chacun des deux autres paysages CAWFHI, et comprend 9 aires protégées totalisant 37.360 km² (20% du paysage). Il s'étend sur un plateau dont l'altitude varie de 300 à 1.000 m au-dessus du niveau de la mer. Il est parsemé de spectaculaires inselbergs (notamment dans le parc national de Minkébé) et est traversé longitudinalement par un escarpement long de 75 km orienté nord-sud, longeant la frontière Gabon-Congo et séparant les deux principaux bassins versants que ce paysage draine, l'Ogooué et le Congo. Un ensemble de rapides et de chutes spectaculaires ponctue la rivière Ivindo, jouant le rôle de barrière biogéographique dans le bassin versant de l'Ogooué.



Ci-dessus : Gorilles de plaine de l'ouest et buffles de forêt se retrouvent dans le bai de Lokoué, dans le parc national d'Odzala-Koukouna au Congo.

Photo © C. Aveling

La majeure partie du paysage est couverte de forêt de terre ferme incluant une forêt semi-décidue riche en Meliaceae, Ulmaceae et Sterculiaceae, une forêt à canopée ouverte à Marantaceae ainsi qu'une forêt mono-dominante à *Gilbertiodendron*. De grandes zones de forêt inondée de manière permanente ou saisonnière sont également présentes. La composition végétale montre une variation de l'influence Atlantique à l'ouest et du Congo à l'est. Les inselbergs et les zones rocheuses à Minkébé et au Dja sont couverts de prairies herbeuses et de buissons arbustifs comprenant de nombreuses espèces caractérisées par une distribution très limitée telles que Euphorbes et Orchidées. Plusieurs centaines de clairières ponctuent le paysage, dont les mieux connues sont celles du parc national d'Odzala-Koukouna. Comme dans le paysage TNS, plusieurs de ces bays sont riches en sels minéraux et attirent d'importantes concentrations de mammifères, incluant éléphants de forêt, gorilles de plaine de l'ouest, bongos, buffles de forêt et hylochères. Dans la partie sud-est du paysage (parc national d'Odzala-Koukouna) on remarque une zone de mosaïque savane-forêt qui constitue la limite la plus septentrionale du plateau des Bateke. Une faune typiquement savanicole est présente dans cette région, incluant la hyène tachetée et peut-être une population relique de lions. Ce paysage abrite les plus fortes concentrations d'éléphants de forêt en Afrique cen-



Plusieurs espèces de mammifères typiquement savaniques sont présentes dans les mosaïques savane-forêt du parc national d'Odzala-Koukouna, parmi lesquelles la hyène tachetée et peut-être une population relique de lions.

Photo © C. Aveling

trale (estimation de 30.000 individus uniquement dans le massif forestier de Minkébé) et de buffles de forêt. Le fait qu'une grande partie de ce paysage demeure relativement inaccessible explique que des populations de mammifères significatives aient été protégées de la chasse commerciale et du braconnage pour l'ivoire. Toutefois, dans certains endroits, des épisodes récents du virus Ebola ont provoqué un déclin dramatique de la population de grands singes. Le parc national de Minkébé aurait perdu 98% de sa population de grands primates depuis le début des années 1990. Dans le parc national d'Odzala-Koukoua, où le premier épisode du virus fut identifié en 2002, le déclin de la population a également été sévère.

La densité démographique varie entre 1 et 2 habitants/km² à l'intérieur du paysage mais atteint 3 à 4 habitants/km² au sud de la partie camerounaise du paysage. De vastes zones des parties gabonaise et congolaise sont quasiment non habitées. Les principales activités sont l'agriculture sur brûlis, la culture du café et du cacao, l'exploitation forestière industrielle et l'exploitation minière artisanale, surtout pour l'or. (Encadré 12). Au Cameroun, l'exploitation forestière représente une part substantielle de l'économie villageoise depuis que 40% des taxes forestières sont reversées aux communautés locales. De fait, les forêts communautaires s'y développent rapidement.

Comme dans les autres paysages, la chasse commerciale pour la viande de brousse et l'ivoire sont les principales menaces. Des pathologies émergentes (en particulier Ebola) sont, récemment devenues une menace. Le développement de l'exploitation forestière a été particulièrement rapide au cours des dix dernières années, avec plus de 50% de la superficie du paysage déjà attribués. La partie centrale du paysage (sud du Ngoïla et ouest de Souanké) reste majoritairement non attribuée mais la pression pour l'attribution de ces zones s'accroît. Enfin l'exploitation minière industrielle à grande échelle démarrera prochainement et son impact sur le paysage sera certainement très important (Encadré 12).

ENCADRÉ 12. EXPLOITATION MINIÈRE DANS LE PAYSAGE DU TRIDOM

L'exploitation artisanale aurifère attire plusieurs milliers de personnes au cœur du paysage TRIDOM. En plus des dommages physiques occasionnés au milieu naturel, ce type d'activité non régulée s'accompagne généralement d'une intensification du braconnage, de contrebande transfrontalière et d'immigration illégale.

L'exploitation minière industrielle est programmée au cœur du paysage et constitue une menace sérieuse pour son intégrité écologique. Au Gabon, une compagnie chinoise (CMEC) a obtenu les droits d'exploitation pour le gisement de fer de Belinga et une société australienne (Sundance Resources Ltd) s'est vue accorder ceux du gisement de Mbalam au Cameroun ainsi que d'autres gisements (Nabeba, Letioukbalala) dans le District avoisinant de Souanke au Congo. Une autre compagnie, Core Mining (Australie/France) a démarré une exploration des gisements de fer dans les monts Avima à l'ouest de Souanke. Les gisements de Belinga et Mbalam sont estimés à un milliard de tonnes, parmi les plus riches au monde. Pour exploiter Mbalam un chemin de fer pourrait être construit jusqu'à Kribi sur la côte du Cameroun. Pour l'exploitation de Belinga, une extension de la voie ferrée du Trans-gabonais est prévue et la construction d'un barrage hydro-électrique sur la rivière Ivindo a été étudiée. Cela aura un impact sévère sur le parc national de l'Ivindo et ses spectaculaires chutes et rapides à Kangou. Enfin, un important gisement de cobalt et de nickel à proximité de Lomié, à la limite de la réserve de faune du Dja, site du patrimoine mondial au Cameroun, a été attribué à une compagnie américaine (GEOVIC).

Ces activités industrielles auront toutes un impact significatif sur le paysage. Elles pourraient mettre fin à un paysage englobant des aires protégées interconnectées par une forêt continue si des mesures adéquates d'atténuation ne sont pas appliquées. Elles attireront des milliers de travailleurs qui vont inévitablement accroître la pression exercée sur les ressources naturelles, en particulier la chasse pour le gibier et l'ivoire et le défrichage pour l'agriculture. La construction de chemins de fer

et de routes aura également un impact très important. Des possibilités de compensation de biodiversité (« biodiversity offsets ») liées à ces projets miniers sont actuellement à l'étude.

Un camp d'exploitation aurifère à la limite du parc national de Minkébé au Gabon.

Photo © Gustav Mabaça



LES ACTIVITÉS DE CAWHFI DANS LES TROIS PAYSAGES

Les activités de CAWHFI sont organisées autour de trois composantes :

1. faire évoluer la gestion des aires protégées vers les standards du patrimoine mondial,
2. gérer la faune dans les zones multi-usages reliant les aires protégées,
3. identifier de sites potentiels du patrimoine mondial et accroître le nombre des nouvelles nominations.

La plupart des activités de terrain de CAWHFI sont mises en œuvre par WWF et par WCS, chacun ayant été actif dans les paysages au cours des 20 dernières années. Les deux organisations ont développé un large panel d'activités de conservation avec des fonds privés, mais également provenant de la coopération bilatérale et multilatérale. Considérant les défis particulièrement ardues pour la conservation auxquels doivent faire face les paysages, et les financements limités pour ce faire, CAWHFI a opté pour une approche pragmatique conçue pour réaliser des économies d'échelle en appuyant des activités complétant celles déjà mises en œuvre par WWF et WCS. Le financement CAWHFI représente approximativement 15 à 20% des fonds mobilisés par ces ONG dans les paysages.

Renforcer la gestion des aires protégées

Application de la loi et suivi des patrouilles

Le renforcement de la gestion des parcs implique une meilleure efficacité des patrouilles et un appui financier couvrant les coûts de fonctionnement (primes, équipements, carburant, pièces détachées, construction de postes de patrouille). Une première formation des gardes a été menée et des systèmes de suivi de patrouilles développés pour un suivi continu du niveau et de l'impact de la surveillance. Une formation en suivi écologique a également été assurée.

En complément à la surveillance classique réalisée dans les aires protégées, CAWHFI a également soutenu financièrement les patrouilles transfrontalières, en particulier dans les paysages du TNS et du TRIDOM. Dans le cas du TNS, les aires protégées sont contigües et la coopération entre les autorités des parcs est relativement simple. La situation est plus compliquée dans le centre du paysage TRI-DOM où les aires protégées ne sont pas contigües le long des frontières internationales et où l'éloignement est synonyme de faible contrôle sur les mouvements et activités des personnes opérant en périphérie. En particulier, le secteur Mouloundou de la rivière Dja le long de la frontière entre le Cameroun et le Congo est un haut-lieu de braconnage et de trafic illégal d'ivoire et de viande de brousse. CAWHFI a été pionnier dans les patrouilles de surveillance transfrontalières le long des frontières internationales.

Un problème majeur, commun à tous les paysages, concerne la faible application de la loi sur la faune et la trop rare condamnation des contrevenants. Si le

La formation a été un élément clé de l'appui fourni par l'UNESCO aux sites du patrimoine mondial en Afrique centrale. Etant donné l'éloignement de la plupart de ces sites, une bonne capacité d'adaptation aux conditions locales est essentielle.

Photo © Kim S. Gjerstad



Une pêche non durable menace les ressources marines du paysage Gamba-Mayumba-Conkouati. La pêche au chalut illégale en zone côtière (photo à droite) et la pêche destructrice pour les ailerons de requins (photo à gauche) sont étroitement suivies par les partenaires de CAWHFI.

Photo © Tim Collins - Ocean Giants/WCS



L'impact de l'exploitation pétrolière sur les ressources marines nécessite un suivi rapproché et les compagnies pétrolières doivent être responsabilisées pour la pollution qu'elles occasionnent.

Photo © Tim Collins - Ocean Giants/WCS



manque de bonne gouvernance et la corruption sont des facteurs contraignants, il est évident que les magistrats n'ont souvent pas conscience de l'importance des lois sur la faune et par conséquent ne s'intéressent guère à leur application. CAWHFI a organisé des ateliers et des visites de sites par les magistrats et les membres des administrations locales ; ce type d'intervention relativement simple se traduit par des résultats positifs quant à l'issue des poursuites judiciaires engagées.

Dans le cas du paysage de Gamba-Mayumba-Conkouati, qui englobe de larges zones d'habitats marins, une surveillance et des techniques de monitoring particulières ont été développées afin de prendre en compte les problématiques spécifiques liées aux activités de pêche industrielle illégales dans les limites du parc et de la pollution résultant de l'exploitation pétrolière en mer. La pêche industrielle illégale a un impact dévastateur sur les stocks de poissons et fragilise les modes de vie des populations locales. Les espèces marines charismatiques telles que les baleines, les dauphins, les requins (capturés pour leurs ailerons) et les tortues marines nécessitent une attention spéciale du fait de leur place dans la chaîne alimentaire. A Mayumba, une tour d'observation a été équipée avec un radar qui enregistre les activités de pêche illégale qui s'est avéré une manière efficace d'en réduire la fréquence dans le parc. Cependant au Gabon et au Congo, des efforts supplémentaires, de la part des services administratifs en charge de la pêche, sont nécessaires pour mettre un terme à ces activités non durables.

Des gardes bien équipés, appuyés par des ONG locales telles qu'*Aventure Sans Frontière*, *Gabon Environnement* et *Ibonga* patrouillent également sur les plages pendant la saison de ponte des tortues marines. Le comptage des nids et le marquage des tortues (avec réception GPS) confirment l'importance de ces plages, avec des densités jusqu'à 194 nids/km au plus fort de la période de ponte.

CAWHFI appuie également le suivi de l'impact de l'exploitation pétrolière, particulièrement à Mayumba. Cependant, si la détection de déversements accidentels de pétrole est relativement aisée, il est moins évident d'y être réactif et de convaincre l'industrie pétrolière d'accepter le principe du pollueur-payeur. Le projet collabore étroitement avec le centre gouvernemental anti-pollution afin de contribuer à l'élaboration d'un futur plan national, cette disposition faisant enco-

re défaut au Gabon. L'exploitation pétrolière à Mayumba est un fait accompli (existant antérieurement à la création du parc), et le deviendra vraisemblablement à Coundouati (où le permis a été accordé après la création du parc) ; le projet explore donc activement les moyens de transformer une situation négative en une situation plus positive grâce à la mise en place d'accords avec les compagnies concernées.

Planification de la gestion des aires protégées

Il s'agit d'un important volet de CAWHFI avec une situation particulièrement complexe dans le parc national de Conkouati-Douli où les contraintes d'exploitation forestière et d'exploitation pétrolière doivent être dépassées. La mise à jour et le renforcement du plan de zonage ont été proposés pour le parc mais n'ont pas encore été approuvés. L'intervention de CAWHFI survient ainsi à un moment opportun pour le parc car il donne l'impulsion à une importante série d'activités de conservation en cours et renforce les pressions internationales sur la question controversée des industries extractives opérant dans des zones globalement importantes sur le plan de la conservation et bénéficiant d'un statut de protection totale.

Ecotourisme

Le potentiel pour le développement de l'écotourisme dans les paysages est énorme, tout comme le sont les défis à relever. CAWHFI appuie ces activités qui présentent un potentiel certain conférant une valeur ajoutée aux sites et procurant des revenus tangibles pour les parties prenantes locales. Lorsque les ONG locales sont directement impliquées dans la mise en œuvre des activités, l'appui des populations au parc est accru. Ce type de partenariat se révèle particulièrement prometteur dans le complexe de Gamba où une ONG environnementale locale, *Ibonga*, collabore avec l'aire protégée. Le projet a également fourni un appui pour le développement du tourisme d'observations des grands singes dans le parc national de Nouabale-Ndoki par la réhabilitation de plates-formes d'observation dans la célèbre clairière Mbeli, et la réalisation d'une étude de faisabilité pour le tourisme d'observations des chimpanzés. Cependant, plusieurs contraintes doivent être dépassées avant qu'une activité touristique significative se développe dans ces sites. Ces goulots d'étranglement pour le tourisme, que l'on retrouve partout en Afrique centrale, sont totalement hors du contrôle des parcs. Ils concernent des problématiques telles que le coût élevé des voyages internationaux à destination de la région, le manque de fiabilité des transports intérieurs, la



L'observation des baleines deviendra probablement une importante attraction touristique au large des côtes du Gabon et du Congo.

Photo © Tim Collins - Ocean Giants/WCS

disponibilité de capacités d'hébergement adaptées et la volonté des opérateurs locaux d'investir dans un tourisme basé sur la nature.

Gérer la faune dans les paysages

Au-delà des limites des aires protégées

Un des aspects particuliers des aires protégées dans le bassin du Congo est que, dans la plupart des cas, elles sont toujours ancrées dans des paysages naturels plus vastes, même si les ressources naturelles du paysage sont exploitées, par exemple via l'exploitation forestière. Ces paysages couvrent une plus grande superficie que les aires protégées en Afrique centrale et il paraît logique qu'une proportion très significative de la faune sauvage soit dans les concessions forestières. La gestion de la faune dans les concessions peut donc constituer une participation significative à la conservation de la biodiversité dans la région. Préserver

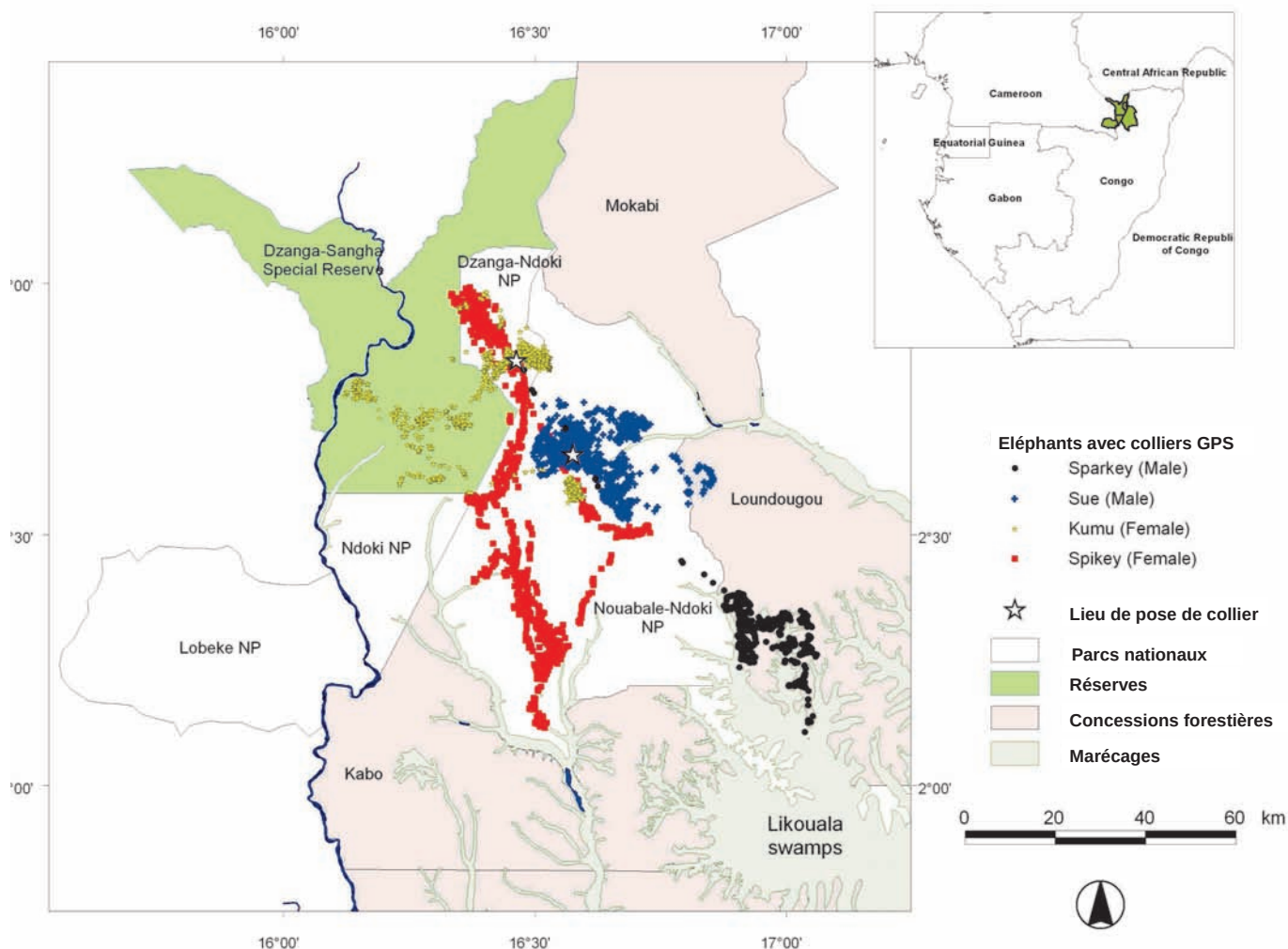
ENCADRÉ 13. QUELQUES PRINCIPES POUR LA GESTION DE LA FAUNE DANS LES PAYSAGES À USAGES MULTIPLES

Si les modèles de gestion de la faune varient d'un site à l'autre, un certain nombre de principes communs peuvent être identifiés dans les différents projets pilotes mis en œuvre dans les paysages CAWHFI :

- la chasse contrôlée est encouragée par une stricte application des lois sur la faune dans la concession et par une application effective par les compagnies forestières des règlements intérieurs, en particulier en ce qui concerne le transport du gibier, des chasseurs et de l'équipement de chasse dans les véhicules de la société.
- L'accès aux ressources en faune est régulé par un zonage et une planification des usages. Cela peut inclure la définition de zones spécifiquement dédiées à la chasse et l'élaboration de plans simples de gestion. Au Gabon, avec l'appui du WWF, pour sécuriser le terroir villageois de Pény, la société forestière CBG, les autorités locales et les gestionnaires du parc ont contribué à la création d'une enclave à l'intérieur du parc national de Moukalaba-Doudou, à l'usage exclusif des autochtones. Au Cameroun des Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire (ZICG) ou des Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) peuvent être localisées à l'intérieur des concessions forestières, dans les forêts communautaires ou dans les zones d'agroforesterie. Dans les concessions forestières autour du parc national de Minkébé, le WWF a expérimenté une approche simple, pragmatique et participative basée sur le principe que si l'utilisation des véhicules pour la chasse est contrôlée (notamment par les routes pénétrant les concessions forestières), la chasse serait limitée à une bande de 15 à 20 km de part et d'autre des routes et des rivières car c'est la distance maximale qu'un chasseur peut parcourir à pied dans une journée. Ainsi une partie importante du massif forestier de Minkébé échappera à la chasse. Cependant, ce raisonnement ne tient que pour les chasseurs intéressés par la viande fraîche. Dans le cas de viande fumée, comme au Cameroun, les chasseurs évoluent à de plus grandes distances des axes de communication, utilisant des camps au plus profond de la forêt pour fumer et conserver la viande.
- Les communautés locales sont encouragées à prendre la responsabilité de la gestion de la faune sauvage afin que le système de libre accès à la ressource, si destructeur pour les populations animales, soit éliminé. Cela doit passer par la création de structures communautaires pour la gestion des ressources naturelles. Dans les paysages TNS et TRIDOM une attention particulière est apportée aux communautés semi-nomades de pygmées dont le mode de vie est souvent à l'origine de leur marginalisation par les autres ethnies. Des campagnes de sensibilisation sont essentielles et doivent être conduites pendant une période assez longue compte tenu de la résistance (due à l'ignorance et à la précarité des populations) pour limiter les prélèvements et rendre la chasse durable. Le renforcement des capacités des structures de gestion des ressources naturelles est essentiel.
- Des alternatives à la chasse peuvent aussi être promues afin de réduire la pression de la chasse. Diverses initiatives sont testées incluant l'importation par les concessionnaires de viande d'élevage pour les travailleurs, l'appui à des activités traditionnelles comme l'élevage familial et l'agroforesterie, l'artisanat et des systèmes de partage de revenus issus du tourisme. L'emploi dans les activités de gestion des aires protégées est également une incitation économique importante pour les parties prenantes locales, même si cela ne peut pas rivaliser avec la quantité d'emplois générés par l'exploitation forestière.
- La recherche et le suivi écologique nourrissent le processus de gestion. Diverses techniques de recherche et de suivi sont utilisées pour mesurer la pression de la chasse, le potentiel et la consommation de gibier ainsi que le statut des espèces animales.

Il y a évidemment des coûts économiques induits par la gestion de la faune dans les concessions mais la plupart peuvent, et doivent, être couverts par l'exploitant forestier. L'exploitation, à la différence de la gestion des aires protégées, génère des bénéfices et les coûts additionnels devraient être répercutés sur le consommateur, notamment dans le cas de bois certifiés.

Sources : WWF-Gabon, WWF-Cameroon WCS-Congo.



les processus écologiques, à travers les paysages, permet de conserver les liens biologiques entre aires protégées en même temps que leurs principales valeurs. Par exemple, l'aire de déplacement de la plupart des éléphants de forêt vont bien au-delà des limites des aires protégées (carte ci-dessus).

Les plans d'aménagement forestiers sont désormais une obligation légale de par les lois forestières des trois pays. Cela signifie que, entre autres, que les questions sociales et les problèmes de gestion et conservation de la faune sauvage, et des autres PFNL présents dans les concessions forestières, doivent être spécifiquement traités lors de la préparation des plans d'aménagement. Cela suppose la réalisation d'études socio-économiques et d'inventaires de la faune afin de constituer des données de base sur l'utilisation des ressources naturelles et sur les populations de faune sauvage et d'identifier des zones de conservation dans les concessions.

De plus, depuis que les sociétés forestières, en particulier les compagnies européennes, évoluent vers les objectifs de certification de leurs bois pour les marchés européens, les capacités d'une société forestière à protéger la faune et à gérer durablement un site représentent de réels atouts commerciaux. La plupart des compagnies ayant une expertise limitée en la matière, elles sont particulièrement intéressées de collaborer avec des spécialistes pour les aider. Grâce à la contribution financière du FFEM à l'initiative CAWHFI, WWF et WCS ont pu étendre leur collaboration avec des sociétés forestières actives dans les trois paysages. CAWHFI contribue actuellement à la mise en œuvre des accords avec 11 sociétés fo-

Le domaine vital des éléphants de forêt n'a que faire des limites des aires protégées. Une approche paysage est nécessaire pour garantir les besoins écologiques des populations animales. La carte ci-dessus illustre les déplacements de 4 éléphants équipés d'un collier avec GPS dans le paysage du TNS et montre à quel point les éléphants font peu de cas des frontières créées par l'homme. Les itinéraires confirment que les individus fréquentent des zones aux divers usages (zones marécageuses, concessions forestières, aires protégées).

Carte © S. Blake

restières couvrant 5,3 millions d'hectares de forêt. L'encadré 13 présente quelques principes de la gestion de la faune dans les paysages à usages multiples où l'exploitation forestière constitue l'activité dominante.

Trouver un bon équilibre entre l'exploitation durable de la faune et les besoins économiques des communautés locales.

La viande de brousse est une composante importante du régime alimentaire des populations forestières, mais tous les indicateurs du bassin du Congo démontrent que la commercialisation de la viande de brousse, fortement influencée par la demande des marchés urbains, conduit à une réduction drastique des populations animales caractérisée par l'extinction localisée d'espèces de grands et moyens mammifères. Le poisson et les autres ressources aquatiques sont également importantes sur le plan alimentaire avec également une tendance à la surexploitation pour le commerce local et international. Ce sont les communautés locales, particulièrement dépendantes de ces ressources, qui sont les plus touchées (tant sur le plan alimentaire qu'économique) par leur amenuisement. CAWHFI appuie les initiatives visant une utilisation plus durable de la faune afin de sauvegarder les modes de vie traditionnels des populations. Une série d'initiatives est testée, visant d'une part l'exploitation durable de la faune et des ressources halieutiques (Encadré 15), et d'autre part des activités économiques alternatives telles que l'écotourisme, le petit élevage, l'agriculture, l'agroforesterie et l'artisanat local.

Cependant la coexistence avec la faune sauvage comporte des contraintes. Les maraudes, notamment par les éléphants, peuvent causer des dommages considérables aux cultures. Le problème est souvent particulièrement aigu en périphérie des aires protégées où les mesures de conservation ont contribué à l'accroissement des populations sauvages, créant un conflit

ENCADRÉ 14. TROUVER DES SOLUTIONS POUR PROTÉGER LES CULTURES CONTRE LES MARAUDES DES ÉLÉPHANTS

Dans le complexe de Gamba, WWF recherche des solutions, avec l'appui d'une compagnie de service pétroliers qui fournit des câbles métalliques déclassés (utilisés pour nettoyer les conduites de pétrole) pour les reconvertir en barrières anti-éléphants.

Dans le parc national de Nouabalé-Ndoki une approche innovante est développée par WCS utilisant une variété de piment d'Afrique du Sud. Des briques séchées de fèces d'éléphant mélangées à du piment produisent en brûlant une fumée qui semble être un moyen de dissuasion efficace contre les éléphants. Du piment moulu mélangé avec de la graisse peut aussi être badigeonné sur des clôtures de câble (fournies par les sociétés forestières) dressées autour des champs. En outre, comme il y a un marché pour cette variété de piments, les familles participant au projet pilote peuvent l'utiliser comme sources de revenus complémentaires. Konkouati-Douli, la communauté expérimente un système de protection des cultures utilisant des clôtures électriques alimentées par énergie solaire.

Si aucune solution miracle n'a jamais été trouvée pour résoudre cet épineux problème, l'expérience en Afrique a montré que la participation active des cultivateurs eux-mêmes est essentielle dans la stratégie de protection.

Sources: WCS & WWF

Les éléphants de forêt sont souvent attirés dans les plantations villageoises dans le complexe d'aires protégées de Gamba. Des câbles métalliques déclassés utilisés dans l'industrie pétrolière constituent de bonnes barrières de protection. Des cannettes vides enfilées sur le câble (voir photo dessus) cliquent quand celui-ci est touché, ce qui remplace son effet dissuasif.

Photos © R. Berville (en haut); WWF-Gamba (en bas)



ENCADRE 15. PROMOUVOIR LA RÉCOLTE DURABLE DES HUITRES À MAYUMBA

La récolte d'huîtres par les plongeurs est une activité traditionnelle pratiquée depuis toujours par les résidents de Mayumba. Les huîtres de Mayumba se développent sur les racines aériennes des mangroves et sur le fond sableux ou vaseux de la lagune de Banio. Il est bien connu que les bancs d'huîtres engendrent une productivité élevée dans les écosystèmes estuariers. Les coquilles ralentissent les courants d'eau et fournissent des habitats pour les crabes, les autres crustacés, les poissons et les invertébrés. A leur tour ces espèces nourrissent d'autres communautés animales. En se nourrissant, les huîtres filtrent d'importantes quantités d'eau, contribuant ainsi au maintien de sa qualité.

La récolte d'huîtres (photo en haut) a diminué brutalement au cours des deux dernières années ; une étude réalisée par WCS en 2008 a mis en évidence la réduction de la population désormais localisée à un seul endroit. Les bancs d'huîtres traditionnellement exploités n'avaient plus d'huîtres adultes et la situation fut jugée critique.

Ce déclin résulte essentiellement du manque de contrôle (i) du nombre de plongeurs, (ii) de la durée de la saison de récolte et (iii) de la quantité d'huîtres récoltées par chaque personne. De plus, le retrait des coquilles de la lagune est particulièrement dévastateur. Par le passé, les huîtres étaient ouvertes dans la pirogue et les coquilles rejetées à l'eau. Les pratiques se sont récemment modifiées et les huîtres sont ramenées sur le rivage et ouvertes à l'aide d'eau chaude et de vapeur. Les coquilles vides sont ensuite abandonnées au bord de la lagune (photo au milieu). L'utilisation de vapeur pour ouvrir les coquilles tue tous les juvéniles ainsi que les huîtres non encore exploitables se trouvant sur le substrat. Jusqu'à 15 juvéniles peuvent se développer sur la coquille d'un seul adulte. Le gaspillage est donc très important. L'enlèvement des centaines de tonnes de coquilles de la lagune est doublement pénalisant : d'une part la génération future d'adultes pour la récolte suivante est détruite et d'autre part le substrat indispensable au développement des jeunes huîtres est éliminé. Ces deux effets combinés ont provoqué l'effondrement de la population d'huîtres, mettant fin aux activités d'exploitation commerciale à Mayumba. Par ailleurs, l'impact de la perte des bancs d'huîtres sur la qualité de l'eau et la productivité de la lagune devrait être important.

Plusieurs mesures ont été prises afin de réhabiliter les bancs d'huîtres et établir un système durable d'exploitation commerciale d'huîtres. Les interventions incluent :

- Une interdiction immédiate de récolte d'huîtres ;
- La mise en œuvre d'un programme de suivi afin de mesurer le rétablissement des populations et fournir un conseil aux autorités locales et utilisateurs quant au moment approprié pour recommencer la récolte ;
- La création d'une association de plongeurs et vendeurs ;
- L'établissement de contrôles sur la quantité et le timing des prélèvements afin d'assurer une exploitation durable et un renouvellement continu de la population ;
- Le développement d'un système de zonage où les prélèvements sont interdites afin de garantir un stock permanent de géniteurs ;
- Le retour obligatoire des coquilles dans la lagune immédiatement après la récolte ;
- La réhabilitation de l'habitat des huîtres utilisant les coquilles abandonnées sur le rivage (photo en bas).

Le succès de ce projet est dû en grande partie à l'Association des Plongeurs d'Huîtres de Mayumba qui a fourni un mécanisme efficace et localement accepté pour la régulation des prélèvements d'huîtres. En particulier le nombre de plongeurs et la durée de la saison de récolte sont limités, et seul les membres de l'association sont autorisés à plonger.

Ces efforts pour réhabiliter l'habitat et contrôler les prélèvements ont permis d'éviter une crise sérieuse. Les résultats du programme de suivi mettent en évidence le début d'un rétablissement de la population avec une augmentation de l'abondance de juvéniles en 2009.



permanent entre les autorités du parc et les villageois. Si des solutions ne sont pas recherchées, cela peut créer un grand sentiment de frustration et sérieusement diminuer les efforts pour le développement de partenariats avec les collectivités locales. CAWHFI appuie des efforts pour prendre en compte ce problème (Encadré 14).

Sensibilisation des communautés locales

Une bonne communication et une large sensibilisation constituent des pré-requis pour le succès de toute activité visant à promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources naturelles; de ce fait, CAWHFI soutient ce type d'activités. Les meilleurs résultats sont obtenus dans des situations où le projet peut impliquer des organisations locales compétentes et dynamiques. En Afrique centrale, de telles organisations restent relativement rares de sorte que le renforcement de capacités doit faire partie intégrante du projet. Dans le complexe de Gamba, l'ONG Ibonga-ACPE (*Association pour la Connaissance et Protection de l'Environnement*) est étroitement impliquée dans une large gamme d'activités de sensibilisation appuyées par CAWHFI (Encadré 16).

ENCADRÉ 16. APPUYER LES ORGANISATIONS ENVIRONNEMENTALES DE BASE. IBONGA-ACPE, UNE ONG LOCALE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Créée en 1999, Ibonga (tortue en langue locale Balumbu) est une association à but non-lucratif basée dans le complexe des aires protégées de Gamba. Son objectif est de sensibiliser les communautés locales à la conservation et à leur implication dans la gestion durable des ressources naturelles. CAWHFI appuie plusieurs de leurs activités :

- **Education et formation environnementale** dans les écoles de Gamba, ciblant non seulement les élèves mais également les professeurs. Un curriculum environnemental a été développé en collaboration avec les autorités locales du secteur éducatif. Des classes vertes sont régulièrement organisées au parc national de Loango-sud.
- **Sensibilisation et communication** dans le complexe des aires protégées de Gamba. Un outil de communication particulièrement efficace a été la Caravane de la Conservation - un spectacle itinérant combinant danses, chansons, marionnettes, films, livres et posters (photo à droite). Le Ministère des Eaux et Forêts est étroitement impliqué dans les activités de sensibilisation. Ceci est important car ses activités anti-braconnages vitales, éveillent un antagonisme compréhensible, et les communautés locales ne comprennent guère les raisons du renforcement des lois sur la faune.
- **Centre d'Accueil du parc national Loango-sud** Ibonga gère le Centre d'Accueil du parc national Loango-sud en collaboration avec les autorités du parc. Le Centre sert de point d'entrée du parc, de point d'information, et d'écumusee. Ibonga vend des livres, des cartes postales et de l'artisanat local aux touristes.
- **Promotion de l'artisanat local.** Ibonga participe à la promotion et à la valorisation de l'artisanat de la région. Il gère une boutique à l'aéroport de Gamba où les produits sont vendus.
- **Suivi et protection des tortues marines.** Ibonga est membre du Partenariat pour les tortues marines du Gabon, dédié à la protection et au suivi des sites de ponte des 800 km du littoral gabonais. Ibonga organise un programme de recherche et de suivi des plages du complexe des aires protégées de Gamba (photo à droite) ; il organise également des visites guidées pour touristes et étudiants.

Source : www.ibonga.org

Photos ©WWF-Gamba



Identifier des sites potentiels du patrimoine mondial et accroître le nombre des nouvelles nominations

Parallèlement aux activités de terrain, qui renforcent les capacités de gestion des sites pour se mettre en phase avec les critères du patrimoine mondial, CAWHFI cherche aussi à élargir la portée du patrimoine mondial en Afrique centrale en appuyant les sites ayant le potentiel de satisfaire aux critères de la *Convention du patrimoine mondial*. Le projet aide notamment à préparer des propositions d'inscription, qui seront soumises au Comité du patrimoine mondial, et assiste aussi les Etats parties à établir des Listes indicatives, des autres sites potentiels de la région. Dans le cas du Parc National de la Lopé au Gabon, le site fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2007. Du fait de l'exceptionnelle richesse archéologique du site, mettant en évidence une présence humaine vieille de 400.000 ans, le site fut inscrit comme site du patrimoine mondial mixte, ayant des valeurs culturelles et naturelles. Le projet de proposition d'inscription du Tri National de la Sangha pour l'ensemble d'aires protégées transfrontalières est en cours de préparation avec l'appui de la composante CAWHFI financée par la Commission Européenne.

Un atelier à Brazzaville en mars 2008, organisé par CAWHFI, a permis d'établir une liste exhaustive de sites forestiers d'Afrique centrale présentant une valeur naturelle significative évaluée en fonction des critères de la *Convention du patrimoine mondial*. Leur représentativité écologique fut contrôlée sur la base de la classification des 200 écorégions du WWF, dont 17 se trouvent en Afrique centrale. Cinq sites sont considérés de très grande valeur, soit par leur richesse intrinsèque, soit parce qu'ils apportent d'uniques et/ou nouvelles caractéristiques à la Liste du patrimoine mondial. Ces sites prioritaires sont:

- Les îles volcaniques de São Tomé, Príncipe et Annobón (São Tomé & Príncipe⁵ et Guinée Equatoriale⁶)
- Le complexe d'aires protégées transfrontalières des parcs nationaux de Korup et de Cross River (Cameroun et Nigeria)
- Le parc national des Monts de Cristal (Gabon)
- Le massif montagneux d'Itombwe et le parc national de Nyungwe (respectivement RDC et Rwanda)
- Le parc national des Plateaux Batéké (essentiellement des savanes avec quelques zones forestières) (Gabon et Congo)

De plus, trois autres sites furent identifiés comme potentiellement importants mais nécessitant des recherches complémentaires avant d'envisager de les ajouter sur la liste des sites prioritaires. Il s'agit des :

- Parcs nationaux de Mbam et Djerem (Cameroun),
- forêts d'altitude de l'Ouest Cameroun (Cameroun)
- forêts d'altitude du Mont Cameroun et de Bioko (Cameroun & Guinée Equatoriale).

L'atelier a aussi examiné les Listes indicatives, préparées par le Cameroun, le Gabon, la RCA et le Congo, afin de fournir une analyse objective de la valeur de ces sites, au regard des critères de la *Convention du patrimoine mondial*. Une publication a été éditée, destinée aux décideurs et autres parties prenantes dans la région. (<http://whc.unesco.org/fr/cawhfi>).

⁵Sao Tomé: Príncipe n'a pas encore dressé de liste indicative.

⁶La Guinée Equatoriale n'est toujours pas signataire de la Convention du patrimoine mondial. Ceci est un réel problème car ce pays abrite plusieurs sites naturels d'exceptionnelle valeur, en particulier sur les deux îles de Bioko et Annobón.

Cão Grande, un culot volcanique spectaculaire qui domine la canopée dans le sud du parc national Óbo, à São Tomé, où la pluviométrie annuelle dépasse souvent 7 mètres.

Photo © C. Aveling



INTÉGRATION DES ACTIVITÉS DU PATRIMOINE MONDIAL AU SEIN DES POLITIQUES NATIONALES ET RÉGIONALES DE CONSERVATION

La Déclaration, signée par les Chefs d'Etat d'Afrique centrale au Sommet de Yaoundé, érige la protection des écosystèmes forestiers en élément à part entière du processus de développement. Elle réaffirme la volonté des signataires à promouvoir conjointement l'utilisation durable des forêts d'Afrique centrale en appui à leurs objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Cette Déclaration a conduit à la création de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui est la première autorité pour la prise de décisions et la coordination des initiatives sous-régionales pour la conservation et la gestion durable des forêts. Elle a aussi ouvert la voie à la création du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo. Celui-ci a été formalisé par la signature d'un accord en 2005, qui lui assure le cadre légal nécessaire à la mise en œuvre de 10 axes stratégiques connus sous l'appellation de Plan de convergence.

Mont Kalami dans le parc national des plateaux Batéké, Gabon, site figurant sur la liste des sites potentiels du patrimoine mondial. Il pourrait également devenir une aire protégée transfrontalière, une des priorités de la COMIFAC, si le Congo crée le parc national d'Ogooué-Lékéti.

Photo © J-P Vander Weghe



Une des principales considérations pour l'UNESCO est la cohérence de ses actions avec les priorités nationales et régionales pour la conservation, ainsi que l'intégration de ses initiatives dans des partenariats de développement nationaux, régionaux et internationaux. Le tableau ci-contre résume le Plan de convergence de la COMIFAC et ses activités associées. Il montre clairement que les activités du Centre du patrimoine mondial sont en phase avec au

moins 9 des 10 axes stratégiques. Par ailleurs, une collaboration étroite est maintenue avec l'association régionale Réseau des aires protégées d'Afrique centrale, connue sous le sigle RAPAC, qui est un partenaire technique officiellement reconnu par la COMIFAC pour les questions concernant les aires protégées.

En développant ses activités à travers des acteurs de longue date dans la sous-région, le Centre du patrimoine mondial joue la complémentarité et garantit à ses activités une intégration au sein de partenariats régionaux et internationaux. Travaillant dans sept aires protégées différentes présentes dans huit paysages, sa stratégie d'intégrer ses activités aux initiatives existantes lui confère une certaine efficacité. Le projet CAWHFI considère qu'aucune initiative ne peut, de manière isolée, mobiliser suffisamment de ressources pour s'attaquer aux nombreux défis de la conservation qui caractérisent ces vastes paysages. En unissant ses forces à celles d'acteurs qui interviennent localement, de substantielles économies d'échelle peuvent être réalisées tout en maintenant la spécificité des interventions qui caractérisent le patrimoine mondial.

Dans le cas du programme en RDC, le Centre du patrimoine mondial a été le promoteur d'un nouveau partenariat entre les différentes ONG de conservation et l'ICCN afin de mieux protéger les cinq sites du patrimoine mondial. Ce modèle a été répliqué par l'ICCN dans toutes ses aires protégées avec l'ensemble de ses partenaires de conservation.

La coordination CAWHFI, basée dans les bureaux de RAPAC à Libreville, assure la visibilité des activités du programme et par-

	Axes du plan de convergence COMIFAC	Activités de la COMIFAC (les activités financées par CAWHFI apparaissent en gras)
1	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	Adhésion aux conventions internationales ; rendre les politiques forestières cohérentes entre les différents pays et avec les autres politiques sectorielles ; harmonisation fiscale
2	Connaissance de la ressource	Inventaire des ressources forestières ; création / renforcement des observatoires nationaux et régionaux et des bases de données
3	Aménagement des écosystèmes et reboisement	Zonage des zones forestières ; planification de la gestion des concessions et des aires protégées ; reboisement / régénération ; lutte contre la désertification
4	Conservation de la Biodiversité	Renforcement du réseau des aires protégées ; Gestion conjointe des zones transfrontalières ; Identification, développement et protection des ressources génétiques forestières
5	Valorisation durable des ressources forestières	Développement économique du secteur forestier, des PFNL, de la faune sauvage, du tourisme ; suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources ; certification forestière et traçabilité ; application de la loi contre l'exploitation illégale des ressources forestières, y compris le braconnage.
6	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	Alternatives au braconnage ; micro-projets générateurs de revenus
7	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information et formation	Participation des acteurs / fora ; implication des populations locales et groupes autochtones ; Communication, information, sensibilisation, éducation ; formation
8	Recherche et développement	Développement de programmes de recherche en phase avec les politiques forestières ; création de partenariats avec des institutions de recherche ; utilisation des connaissances traditionnelles pour la gestion des ressources naturelles ; identification de techniques pour utiliser / régénérer les PFNL ; mise en place de structures pour le suivi des pathologies de la faune sauvage.
9	Développement des mécanismes de financement	Fonds fiduciaires ; fonds forestiers, fonds régional commun ; financement du secteur privé ; crédits Carbone ; taxes pour la conversion des forêts.
10	Coopération et partenariat	Développement de mécanismes de collaboration et de codes de conduite.

ticipe activement aux fora nationaux et régionaux. En particulier elle fournit une assistance technique aux comités nationaux du patrimoine mondial afin de préparer leurs listes de sites potentiels du patrimoine mondial à soumettre au Centre du patrimoine mondial.

Il est également intéressant de souligner que, en se concentrant sur la collaboration transfrontalière entre ensembles d'aires protégées, CAWHFI promeut l'intégration régionale, important facteur de stabilité économique et sociale dans la région.

*La rivière Sangha traverse le paysage TNS. Cet ensemble de trois aires protégées transfrontalières devrait prochainement être désigné comme nouveau site du patrimoine mondial.
Photo © C. Aveling*



PERSPECTIVES

Depuis la signature de la déclaration de Yaoundé, des avancées importantes ont été réalisées dans les domaines de l'exploitation forestière durable et de la conservation de la biodiversité dans le bassin du Congo. Ils figurent désormais sur les agendas politiques nationaux et régionaux. Au cours des deux dernières décennies, le réseau d'aires protégées, pierre angulaire de la conservation de l'exceptionnelle biodiversité de la sous-région, a été considérablement agrandi. En même temps, l'attention internationale et l'appui à la conservation se sont accrus de manière significative. Il est maintenant largement reconnu que les forêts du bassin du Congo font non seulement partie de notre patrimoine global, mais qu'elles jouent également un rôle primordial dans la régulation du climat et sont donc essentielles pour l'humanité. Une reconnaissance de ce rôle, lors des prochaines discussions dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, pourrait générer des ressources substantielles pour la conservation des forêts dans la région.

Néanmoins, des défis importants demeurent. Les aires protégées sont complètement sous-financées et restent particulièrement dépendantes d'appuis externes, tant financiers que techniques. L'avenir des aires protégées ne peut être garanti que par l'engagement des gouvernements à allouer les ressources nécessaires à leur gestion.

Malgré les efforts pour mettre en œuvre des pratiques forestières durables, la crise de la viande de brousse reste une réalité. Les opérations d'exploitation forestière et d'autres activités économiques ouvrent de grandes superficies de forêts jusqu'alors tranquilles, et la chasse commerciale touche de plus en plus les aires protégées. Des études récentes indiquent que la richesse économique entraîne une demande accrue pour la viande de brousse, surtout dans les zones urbaines. Ces tendances ne s'inverseront qu'à travers, d'une part un changement fondamental d'attitude vis-à-vis de la faune (en l'appréhendant comme faisant partie du patrimoine national) et d'autre part une clarification des droits, notamment en termes de propriété, par rapport à la ressource.

Parallèlement, l'intérêt croissant pour les ressources minérales et pétrolières de la sous-région crée de nouvelles menaces et défis pour les aires protégées, dont certaines abritent des réserves importantes de ces ressources. Face aux problèmes de développement, la pression politique sera forte pour déclasser des zones protégées en vue d'une exploitation industrielle. Actuellement au moins cinq des aires protégées dans les paysages couverts par CAWHFI, ainsi que le parc national des Virunga en RDC, sont menacés par des activités extractives à l'échelle industrielle, en dépit de leur statut légal excluant ce type d'activité. Même si un projet industriel ne touche pas directement une aire protégée, il peut induire un impact profond sur le tissu social et économique avec une incidence inéluctable sur les aires protégées et la biodiversité de sa zone d'intervention.

La situation en RDC, qui héberge la majeure partie des forêts du bassin du Congo et de très importantes zones pour la conservation de la biodiversité, demeure particulièrement inquiétante. Si la guerre est officiellement terminée, l'instabilité et l'insécurité continuent à affecter de nombreuses zones. Une économie parallèle, apparue durant la guerre et basée sur l'extraction illégale des ressources naturelles et minérales continue à prospérer avec des conséquences néfastes non seulement sur la biodiversité mais également sur les communautés locales.

L'UNESCO et ses partenaires de conservation considèrent que la *Convention du patrimoine mondial* peut apporter une contribution importante pour relever ces défis. À l'exception de la Guinée Equatoriale, tous les pays du bassin du Congo sont des Etats parties à la *Conven-*

tion. A ce titre, ils se sont engagés à protéger leur patrimoine de « valeur universelle exceptionnelle ». Actuellement sept aires protégées de la sous-région sont reconnues par la *Convention* et plusieurs autres ont été incluses dans les Listes Indicatives de ces pays. A travers ces initiatives, l'UNESCO et ses partenaires assistent les pays à préparer des propositions d'inscription pour la Liste du patrimoine mondial. Parallèlement l'UNESCO mène des actions de sensibilisation auprès des décideurs et autres parties prenantes sur les avantages du « système » du patrimoine mondial.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial peut engendrer une fierté qui se traduit par un soutien national pour la conservation de ce patrimoine, tant au niveau du gouvernement qu'au niveau des communautés locales. Dans bien d'autres régions du monde, les gouvernements ont utilisé le statut du patrimoine mondial afin de promouvoir la biodiversité dans leur pays, le tourisme étant une des principales retombées attendues. Si l'Afrique centrale a encore un long chemin à parcourir avant de concurrencer, par exemple, la publicité développée par l'Australie autour du site du patrimoine mondial de la Grande Barrière de corail, ses forêts n'en sont pas moins uniques et constituent un potentiel à promouvoir commercialement. Avant la guerre, le tourisme basé sur les gorilles était un important facteur de développement économique autour des parcs de Kachuzi-Biega Virunga. Dans les paysages de la TNS et de Gamba-Mayumba-Conkouati, le potentiel est déjà valorisé à travers un écotourisme de grande qualité. Si elles sont bien ciblées, ces initiatives peuvent encore se développer.

Dans le cas particulier des cinq sites du patrimoine mondial en RDC, la communication et la sensibilisation ont été des éléments centraux des interventions de l'UNESCO afin de mobiliser l'appui de toutes les parties prenantes (gouvernement national et régional, armée, MONUC, communautés locales, société civile) pour la conservation des sites.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial permettra de bénéficier d'une reconnaissance internationale quant à l'importance globale des aires protégées les plus significatives de la région. Le cas de la RDC a démontré que l'inscription peut engendrer l'appui international pour la conservation des sites du patrimoine mondial. Dans le cadre de la *Convention*, les pays acceptent la responsabilité partagée pour la conservation de ces sites. Le développement de fonds fiduciaires permet de générer des ressources financières durables pour la gestion de certains d'entre eux et fournit un mécanisme aux pays donateurs pour remplir leurs engagements vis-à-vis de la *Convention*. Les marchés de crédits de carbone, notamment si la déforestation évitée devient un critère acceptable, peuvent également constituer une contribution importante à un financement durable, les taux de déforestation en Afrique centrale étant deux fois inférieurs à ceux d'Amazonie et quatre fois inférieurs à ceux d'Asie du sud-Est.

Toutefois, pour être reconnus par la *Convention*, les sites doivent non seulement démontrer leur importance sur le plan international, mais également une capacité de gestion qui garantit le maintien sur le long terme de ces valeurs universelles exceptionnelles et de leur niveau d'intégrité. C'est pourquoi les initiatives de l'UNESCO mettent un accent particulier sur l'amélioration du niveau de gestion de ces sites dans le contexte plus large de leur paysage à travers le développement de modèles de gestion appropriés, et sur le renforcement des capacités des agences et autres parties prenantes concernées. Ces aspects importants des initiatives ont été rendus possibles par le développement de partenariats stratégiques développés avec les ONG internationales de conservation.

Le souhait de l'UNESCO est que ces efforts conjoints permettent l'émergence d'un réseau de sites du patrimoine mondial bien gérés à travers le bassin du Congo, qui reflèteraient l'exceptionnel patrimoine naturel de la région, et qui bénéficieraient d'appui au niveau local, national et international.

ACRONYMES

APN	African Parks Network
AFD	Agence Française de Développement
ACF	Africa Conservation Fund
AWF	African Wildlife Foundation
CAWHFI	Central African World Heritage Initiative
CARPE	Central African Programme for the Environment
CBG	Compagnie des Bois du Gabon
CE	Commission Européenne
CI	Conservation International
CoCoCongo	Conservation Coalition for Congo
CoCoSi	Comité de Coordination du Site
Coltan	Un minerai contenant Colombite et Tantalite
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CNDP	Congrès National pour la Défense du Peuple (milice armée)
CMEC	China National Machinery & Equipment Import & Export Corporation
CIB	Congolaise Industrielle des Bois
FAO	Food and Agriculture Organisation
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FFI	Faune and Flora International
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FZS	Frankfurt Zoological Society
FDLR	Force Démocratique pour la Libération du Rwanda (milice armée)
GEF	Global Environment Facility
GIC	Gilman International Conservation
GPS	Global Positioning System
GRASP	Great Apes Survival Partnership
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
ICOMOS	Conseil International des Monuments et des Sites
IFO	Industries Forestières d'Ouessou
IRF	International Rhino Fund
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IUCN	International Union for the Conservation of Nature
KfW	Banque Kreditanstalt für Wiederaufbau
LEM	Law Enforcement Monitoring
LRA	Lord's Resistance Army (milice armée)
LZS	London Zoological Society
MIKE	Monitoring of Illegal Killing of Elephants
MIST	Monitoring Information System
MONUC	United Nations Organisation Mission in DR Congo
MZS	Milwaukee Zoological Society
ONG	Organisation non-gouvernementale
OFAC	Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
PDA	Personal Digital Assistant
PICG	Programme International de Conservation des Gorilles
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PNKB	Parc National de Kahuzi-Biega
PNVi	Parc National des Virunga
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RAPAC	Réseau des Aires Protégées en Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
RFO	Réserve de Faune à Okapis
RN	Route Nationale
SIG	Système d'Information Géographique
TRIDOM	Tri National Dja-Odzala-Minkébé
TNS	Tri National Sangha
WWF	World Wide Fund for Nature (Fonds Mondial pour la Nature)
WCS	Wildlife Conservation Society
UICN	Union International pour la Conservation de la Nature
UNESCO	United Nations Education, Scientific and Cultural Organisation
UNF	United Nations Foundation (Fondation des Nations-Unies)
USAID	United States Agency for International Development

LE CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL

Créé en 1992, le Centre du patrimoine mondial est le secrétariat UNESCO pour la Convention du patrimoine mondial. Assurant la gestion au jour le jour de la Convention, il organise les sessions annuelles du Comité du patrimoine mondial, conseille les Etats parties sur la préparation des propositions d'inscription, organise l'assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial et assure, avec les organisations consultatives auprès du comité du patrimoine mondial (l'UICN et ICOMOS), le processus de production de rapports sur l'état de conservation des sites inscrits. Le Centre gère plusieurs grandes initiatives de conservation, telles celles du bassin du Congo, avec l'appui financier de plusieurs bailleurs de fonds.

LE PARTENARIAT

Les acteurs les plus importants de ce partenariat sont les Etats membres de la Convention concernés par cette initiative : les gouvernements des Républiques du Cameroun, de Centrafrique, du Congo, du Congo Démocratique, et du Gabon ainsi que leurs ministères et agences techniques respectives telles que l'ICCN, l'agence responsable de la gestion des aires protégées en RDC. Les activités contribuent au Plan de convergence de la COMIFAC et sont coordonnées avec la COMIFAC et son partenaire technique pour les questions d'aires protégées, le RAPAC. La FAO est un partenaire de la composante UNF de CAWHFI.

Les activités de terrain sont mises en œuvre par un consortium d'organisations internationales et régionales de conservation de la nature, la plupart ayant une longue expérience d'appui aux aires protégées du bassin du Congo. Le WWF, la WCS et Conservation International ont également mobilisé d'importants co-financements pour les programmes.

PARTENAIRES METTANT EN OEUVRE LES PROGRAMMES



Page opposée: un gorille mâle effectuant une démonstration dans une clairière du parc national d'Odzala-Kokoua au nord Congo.

Photo © Sylvain Gatti Florence Levréro, CNRS, Station Biologique Paimpont-Université de Rennes



Nos programmes dans le bassin du Congo sont soutenus par

